



HAL
open science

Présence d'Horace dans l'oeuvre de Vives

Tristan Vigliano

► **To cite this version:**

Tristan Vigliano. Présence d'Horace dans l'oeuvre de Vives. Non omnis moriar. Die Horaz-Rezeption in der neulateinischen Literatur vom 15. bis zum 17. Jahrhundert. La réception d'Horace dans la littérature néo-latine du XVe au XVIIe siècle. La ricezione di Orazio nella letteratura in latino dal XV al XVII secolo (Deutschland – France – Italia), Olms, 2020. ⟨halshs-02488274⟩

HAL Id: halshs-02488274

<https://shs.hal.science/halshs-02488274v1>

Submitted on 22 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

PRÉSENCE D'HORACE DANS L'ŒUVRE DE VIVES

[On citera cet article dans *Non omnis moriar*, éd. par Donatella Coppini, Nathalie Dauvois et Marc Laureys, Hildesheim / Zurich / New York, Olms, 2020, p. 625-655. La présente version est cependant plus complète, dans la mesure où elle inclut des traductions françaises inédites des textes latins cités].

Étudier la présence d'Horace dans l'œuvre de Juan Luis Vives, ou Joan Lluís Vives en valencien, semblera tout d'abord incongru : cet humaniste espagnol, qui se fit un nom parmi les grands érasmiens d'Europe du Nord après avoir fui l'Espagne, sans doute en raison de ses origines *conversas* et des persécutions que subissait sa famille, est mieux connu pour son œuvre de pédagogue ou de penseur politique que pour l'intérêt qu'il porta à la poésie. Se présentant volontiers comme un philosophe, il condamna d'ailleurs avec constance les vers qui lui semblaient par trop profanes. Et s'il lui arriva de versifier lui-même, ce fut sans excessive illusion sur la valeur de son travail.

La manière dont il écarte toute ambition poétique semble pourtant indiquer que la lecture d'Horace ne fut pas sans influence sur lui. En témoigne le dialogue XXI de cette *Linguae latinae exercitatio* qui fut l'un de ses écrits les plus tardifs (1539) et dans laquelle les grimauds de l'Europe tout entière apprirent à parler latin pendant deux siècles. On cite ici les dernières lignes de ce colloque scolaire, qui porte sur les jeux de cartes. Les interlocuteurs sont Nicolás Valdaura, beau-frère de l'écrivain, Gonzalo Tamayo, un de ses élèves, et un certain Lupiano, dont l'identité n'a pu être révélée¹ :

LVP. Cape testudinem hanc et aliquid nobis cantilla.
– TAM. Quid tandem ? – LVP. De ludo quippiam. –
TAM. Carmen Vergilii ? – LVP. Istuc ipsum aut, si
mauis, Viuis nostri quod ille nuper canebat
deambulans in pomœrio Brugensi. – VALD. Anserina
uoce. – LVP. Cane tu olorina. – TAM. Deus meliora !
Nam olor non canit, nisi fato iam urgente :

Ludunt et pueri, ludunt iuuenesque, senesque ;

Ingenium, grauitas, cani, prudentia, ludus.

Denique mortalis, sola uirtute remota,

Quid nisi nugatrix et uana est fabula uita ?

VALD. Possum uobis confirmare esse carmen bene
expressum, tamquam ex spongia arida. – LVP. Tanta
cum difficultate componit carmen ? – VALD. Magna.
Siue quod raro, siue quod non libenter, siue quod alio
fert eum ingenii pronitas.

LUP. Prends ce luth et chante-nous quelque chose. –
TAM. Quoi donc ? – LUP. Quelque chose sur les
jeux. – TAM. Un poème de Virgile ? – LUP. Oui, ou
si tu préfères, celui de notre ami Vives, qu'il chantait
naguère en se promenant sur les boulevards de
Bruges. – VALD. Il a la voix d'une oie ! – LUP. Eh
bien, prends celle du cygne ! – TAM. Dieu m'en
garde : un cygne ne chante qu'à la dernière
extrémité !

Les enfants jouent, jeunes et vieillards jouent
aussi.

Esprit et gravité, cheveux blancs et prudence

Sont des jeux : la vertu exceptée, qu'est la vie

Qu'une comédie vaine et qu'un amusement ?

VALD. Je peux vous le confirmer : l'expression est
poétique ; on la dirait sortie d'une éponge sèche... –
LUP. Il a tant de mal, à composer des vers ? – VALD.
Le plus grand mal. Peut-être parce qu'il manque
d'habitude, ou parce qu'il n'aime pas ça, ou parce que
ses penchants le mènent ailleurs.

Le lecteur d'Horace entendra tout de suite des accents qui lui sont familiers : dans la vivacité souriante de ce dialogue, dans la mise en abyme du jeu par le jeu, dans l'autodérision dont fait preuve l'auteur, dans le rapprochement humoristique de noms propres en V, dans un *ethos* d'humilité construit par opposition à la figure trop imposante de Virgile. Vives sut faire une place aux poètes, dans la vaste synthèse qu'il tenta de fonder entre son christianisme évangélique et sa culture païenne d'humaniste : grâce à Jozef IJsewijn et David Amherdt, cette synthèse est désormais bien étudiée². Mais il sut aussi, par moments, s'appropriier l'esprit qui anime leurs vers, et notamment ceux d'Horace.

¹ Vives, *Linguae Latinae Exercitatio*, 344-346 (texte) et 506-507 (commentaire).

² IJsewijn (1994), 469-470 ; Amherdt (2006), 111-128.

Publié dès 1519, son *Genethliacon Iesu Christi* en offre un autre indice. Ce petit écrit de dévotion détaille, dans un songe allégorique, les conséquences extraordinaires de la Nativité et démontre la supériorité de la révélation sur l'astrologie divinatoire. Peu populaire auprès de la critique, il est considéré par Carlos Noreña comme « un exemple hautement immature d'humanisme chrétien »³, et n'a pas eu les honneurs d'une publication dans les *Selected Works of Vives*, parmi les textes de jeunesse⁴. Il s'achève cependant sur treize hexamètres adressés au Christ, et sur une ode sapphique à la Vierge, qu'on peut citer ici, puisque sa forme au moins est horatienne :

AD DIVAM VIRGINEM.

Virgo, quæ magnum generas Tonantem,
Nec tuus candor maculatur unquam,
Quam theantropos uocitat Parentem,
Quam colet orbis,
Alma, quæ totum genus ipsa nostrum
Actibus uincis superasque uita,
Sola quæ Patri placuisse summo
Virgo uideris,
Diua, tu nobis, petimus, precamur
Supplices, natum facias amicum,
Crimini ut nostro ueniam det, atque
Viuiere secum⁵.

À LA SAINTE VIERGE.

Vierge qui donnes vie au grand Tonnant,
Dont la blancheur n'est jamais entachée,
Que l'homme-Dieu nomme du nom de mère,
Qu'honorera la terre,
Nourrice qui sur toute notre race
L'emportes par ta vie et par tes actes,
Toi qui seule parais avoir su plaire
Au Père souverain,
Sainte, nous t'implorons, nous t'en prions
En suppliants : fais que ton fils nous aime,
Excuse notre faute et nous accorde
De vivre à ses côtés.

Force est de convenir que la transposition en contexte chrétien du participe substantivé « Tonantem », tout à fait jupitérien, n'est pas du meilleur goût. De même, le contre-rejet de la coordination « atque », à l'avant-dernier vers, peut sembler maladroitement scolaire. Vives ne se cache déjà pas de ses piètres talents, lui qui songe d'abord à présenter son opuscule sous la forme d'étrennes entièrement poétiques, mais préfère se raviser :

Decreueram id ludere carmine, sed modo uariæ, interim etiam frigidæ occupationes, modo tarditas mea, atque infelicitas stili in uersibus scribendis, propositum auertunt; adieci tamen in fine nonnullos uersiculos, quibus assigno cantantes pastores; ex quibus uersificationis meæ gustum accipies, et agnosces me sanum esse poëtam⁶.

J'avais décidé de composer en vers cette bagatelle, mais des occupations variées, parfois d'ailleurs sans intérêt, tout comme mes pauvres facultés et mon manque de réussite dans le style poétique, m'éloignent de ce projet. J'ai cependant ajouté à la fin quelques vers, que je prête à des bergers. Tu auras ainsi un échantillon de mes rimailleries, et tu t'apercevras que je suis un poète sensé.

Du projet initial, le corps du texte garde encore la trace : le prosimètre affleure à trois brèves reprises avant les deux poèmes de la fin⁷. Or, en prétendant au titre de *poeta sanus*, Vives signale au dédicataire du *Genethliacon*, Jan Briart, sévère théologien de Louvain, que ses vers sont parfaitement chrétiens⁸. Mais il souligne aussi les insuffisances de sa Muse, sur ce pied d'autodérision proprement humaniste dont il fait encore preuve à l'autre extrémité de sa carrière. Et il n'est pas anodin qu'on ne puisse comprendre ce trait d'humour sans se reporter à l'épître aux Pisons : lui-même, laisse-t-il entendre, ne fait pas partie de ces poètes trop raisonnables, c'est-à-dire en mal d'inspiration, que Démocrite exclut de l'Hélicon, selon Horace dans son *Art poétique*⁹.

³ Noreña (1970), 61.

⁴ On ne le trouve ni dans le premier ni dans le second volume des *Early Writings*.

⁵ Vives, *Genethliacon Iesu Christi*, in : *Opera omnia* (1782-1790), VII 18.

⁶ Vives, *Genethliacon Iesu Christi*, ép. dédicatoire à Jan Briart, in : *Opera omnia* (1782-1790), VII 5.

⁷ Vives, *Genethliacon Iesu Christi*, in : *Opera omnia* (1782-1790), VII 6, 7, et 16.

⁸ Jozef IJsewijn (1977), 91 ; id. (1994), 471. Sur les rapports à la fois amicaux et compliqués des érasmien avec Jan Briart : Peter G. Bietenholz (1985), I 195-196.

⁹ Hor., *Ars*, 296. On observera plus loin l'étrange emploi de ce vers par Vives.

Il serait pour le moins paradoxal que Vives n'ait appris chez Horace qu'à ne pas trop poétiser : on aimerait ici mesurer l'empreinte plus générale du poète latin sur la pensée et les écrits de l'humaniste espagnol. Il s'agira d'abord de définir la place qu'il peut occuper dans un plan des études dessiné entre 1520 et 1530 : faut-il lire Horace, et si oui, quels textes ? à quel âge et quel public cette lecture s'adresse-t-elle ? On se demandera ensuite comment Vives prend en compte le chantre de Vénouse dans son ébauche de poétique et quelle place il lui assigne dans sa critique du monde intellectuel. On étudiera enfin l'identification du pédagogue au poète, en prêtant une attention particulière à la seconde version de *Veritas fucata* : une image plus précise de ce qu'est l'esprit d'Horace dans l'œuvre de Vives devrait s'en dégager.

1. Jugements sur Horace

Bien qu'il traite quelquefois sans ménagement les auteurs les plus classiques, Vives insiste en plusieurs circonstances sur l'importance de l'héritage antique dans la formation des jeunes gens. Cette insistance se manifeste surtout dans des listes d'ouvrages à lire par les élèves ou par les étudiants, bibliographies plus ou moins longues dans lesquelles le nom d'Horace apparaît régulièrement. La première d'entre elles se trouve à l'intérieur du *De ratione studii puerilis*, composé en 1523 pour la venue d'Henri VIII et Catherine d'Aragon à Oxford, où l'humaniste enseigne alors. Cet opuscule pédagogique se compose de deux lettres, dont l'une est adressée à la reine Catherine pour l'instruction de sa fille Mary, à laquelle Vives dispensa par la suite quelques cours de latin, vers la fin de son séjour anglais (1523-1528). Les lectures proposées à cette jeune princesse, alors âgée de sept ans, sont les suivantes :

Auctores in quibus uersabitur, ii erunt qui pariter et linguam et mores excolant atque instituant, quique non modo bene scire doceant, sed bene uiuere : huiusmodi sunt Cicero, Seneca, Plutarchi opera quæ sunt a uariis uersa, aliquot Platonis dialogi, præsertim qui ad rempublicam gubernandam spectant, Hieronymi epistolæ, et quædam Ambrosii ac Augustini opera, Erasmi institutio principis, Enchiridion, Paraphrases, et alia eius permulta pietati utilia, Thomæ Mori Utopia. Historiam cognoscet non anxie ex Iustino et ex L. Floro et Val. Maximo. Inter hæc omnia et cum surgit e lecto et cum it cubitum, aliquid quotidie ex nouo Testamento legat, quod præceptor declaret. Sunt et Christiani poetæ, quos iucundum fructuosumque erit legere, uelut Prudentius, Sydonius, Paulinus, Arator, Prosper, Iuuenius, qui multis in locis possint cum quouis ueterum certare, elegantia carminis dico : nam rebus tanto sunt superiores, quantum bona malis præstant et humanis diuina. Nec sunt gentiles poetæ in totum aspernandi : Lucanus, Seneca Tragicus, et ex magna parte Horatius. Quum hos leget, uocabularium Latinæ linguæ habebit, Calepinum scilicet, aut Perottum, ad quem recurret hærens in Latina uoce¹⁰.

Les auteurs auxquels elle s'appliquera sont ceux qui cultivent et forment aussi bien la langue que les mœurs, et qui n'apprennent pas seulement à bien savoir, mais encore à bien vivre : ainsi, Cicéron, Sénèque, les œuvres de Plutarque rendues par divers traducteurs, quelques dialogues de Platon, surtout ceux qui regardent le gouvernement de l'État, les lettres de Jérôme ainsi que certaines œuvres d'Ambroise et d'Augustin, l'*Institution du prince chrétien* d'Érasme, ses *Paraphrases* et maints autres écrits du même utiles à la piété, l'*Utopie* de Thomas More. Elle étudiera l'histoire sans affectation, d'après Justin, Florus et Valère-Maxime. Et cependant, à son lever comme à son coucher, elle lira chaque jour un passage du Nouveau Testament que son précepteur devra lui expliquer. Il faut aussi citer les poètes chrétiens, dont la lecture sera plaisante et bénéfique : tels Prudence, Sidoine, Paulin, Arator, Prosper, Juuenius, qui peuvent sur bien des points rivaliser avec n'importe lequel des anciens – je veux dire, par l'élégance de leurs vers, car pour le fond, leur supériorité est celle du bien sur le mal et du divin sur l'humain. Même les poètes païens ne sont pas à rejeter absolument : Lucain, Sénèque le tragique, et Horace pour une bonne part. Dans le cours de sa lecture, elle aura sur elle un dictionnaire de langue latine, le Calepino par exemple ou le Perotti, auquel elle se reportera en cas d'hésitation.

Vives suit un ordre que le lecteur retrouvera dans tous ses textes pédagogiques : il commence par les prosateurs, puis continue par les poètes. Cet ordre correspond à la chronologie de leur

¹⁰ Vives, *De ratione studii puerilis*, in : *Opera omnia* (1782-1790), I 269¹.

enseignement, si l'on en juge par une remarque du *De disciplinis*, la somme éducative de l'humaniste, publiée en 1531 :

Eo denique deducit rem, ut confiteatur nocere lectionem poetarum, nisi cautissime utaris [Plut., *Quomodo adul.*, 25 e et passim]. Id si ita est, non uidetur attingenda puero [...], sed iam grandiori natu et sanis opinionibus imbuto¹¹.

Plutarque finit par admettre que la lecture des poètes nuit, si l'on ne s'en sert pas avec beaucoup de précautions. Dans ces conditions, il semble qu'elle ne doive pas être abordée par l'enfant, [...] mais par un lecteur déjà plus avancé en âge, à qui furent inculquées de saines opinions.

Dans la liste du *De ratione studii puerilis*, en revanche, la priorité accordée aux chrétiens parmi les poètes est plus singulière ; de même, l'éloge qui leur est adressé, jusque pour des qualités strictement stylistiques : dans le *De disciplinis*, en effet, l'humaniste ne dissimule pas son peu de goût pour les vers de Juvencus, Prosper ou Paulin, « d'une eau fangeuse et trouble, quoique sains »¹². Ce décalage s'explique sans doute par l'identité de Mary Tudor : le plan des études s'adresse ici à une princesse, mais aussi et surtout à une élève de sexe féminin, et les tendances moralisantes de Vives s'en trouvent accentuées¹³. Il est significatif, dans ces conditions, qu'Horace soit le dernier poète mentionné. Il a certes les honneurs d'une citation qu'on s'étonnera de voir refusée à Virgile, par exemple, mais il n'est pas considéré sans une certaine méfiance. Dans la perspective édifiante qui est celle de l'auteur, sa lecture est sans doute utile ; mais elle pourrait à l'occasion s'avérer dangereuse, ce qui explique aussi que les pièces étudiées doivent être choisies. Les stoïciens Sénèque ou Lucain paraissent moins suspects.

Pour l'élève de sexe masculin, auquel s'adresse principalement le *De disciplinis*, l'ordre suivi par le précepteur ou par le maître sera différent. On présente, là encore, le détail de la liste, pour l'indication qu'elle apporte sur la place d'Horace dans un cursus humaniste :

Audiet Vergilii Bucolica [...] Hinc odas Horatii explicabit aliquot. Adiunget Poetas Christianos : antiquum Prudentium et qui ætate hac scripsit Baptistam Mantuanum, magis copiosum et facilem quam tersum aut sublimitati argumentorum respondentem, etsi in Prudentii carmine sunt etiam quæ desyderes. Post hæc sequentur Georgica Vergilii et Politiani rusticus. Hic incipiet ipse carmen pangere. Enarrabit institutor ad cognitionem fabularum Metamorphosin Ouidii et sex libros fastorum : non enim uenerunt ad nos plures. Seligentur Epigrammata Martialis nonnulla. Addet Persium, quem dignissimum legi antiquitas censuit, ut Quintilianus, Martialis, et Diuus Hieronymus testantur. His succedet Æneis Vergilii, grande opus et plenum grauitatis ac rerum bonarum, et quod Iliadi non concedat. Lucani carmen plurimum habet uirium [...]¹⁴

On lui lira les *Bucoliques* de Virgile [...] Ensuite, il expliquera quelques odes d'Horace. Il les complètera par des poètes chrétiens : Prudence, dans l'Antiquité, et notre contemporain Battista Mantuanus, qui se signale plus par son abondance et sa facilité de parole que par sa correction ou l'adéquation de son style à la grandeur des sujets abordés, bien que dans la poésie de Prudence, il y ait également à redire. Viendront ensuite les *Géorgiques* de Virgile, et le *Rusticus* de Politian : à ce stade, l'élève entreprendra de composer lui-même un poème. L'enseignant, pour la connaissance des mythes, commentera les *Métamorphoses* d'Ovide et les six livres des *Fastes*, car c'est là tout ce qui nous en est parvenu. On choisira quelques épigrammes de Martial. On y ajoutera du Perse : les hommes de l'Antiquité trouvaient à sa lecture beaucoup de mérites, comme en attestent Quintilien, Martial et saint Jérôme. Suivra l'*Énéide* de Virgile, ouvrage sublime, plein de noblesse et de qualités, et qui ne le cède pas en valeur à l'*Iliade*. Le poème de Lucain a beaucoup de force [...]

Cette nouvelle liste est destinée aux élèves de sept à quinze ans. Un intérêt qu'elle présente à nos yeux consiste à distinguer clairement les étapes à suivre, pour une véritable progression pédagogique. Or, Horace est ici le premier poète abordé après Virgile, et la nature de la

¹¹ Vives, *De disciplinis*, DTD (2013), 361-362.

¹² « Iuuenus, Sedulius, Prosper, Paulinus lulentæ et perturbatæ sunt aquæ, salubres tamen, ut de quibusdam fluminibus ferunt » (Vives, *De disciplinis* (2013), 384).

¹³ Sur le sujet, on consulera en particulier Bejczy (2001).

¹⁴ Vives, *De disciplinis* (2013), 368-369.

sélection qu'il faut opérer dans son œuvre est désormais précisée : seule la lecture de certaines *Odes* est expressément préconisée, sans doute pour la richesse des termes, des *realia*, des allusions historiques et mythologiques qu'elles permettent de rencontrer. Il est à noter que les autres recueils, épîtres et satires, ne seront recommandés nulle part dans les pages qui suivent¹⁵. On va comprendre bientôt pourquoi.

Les qualités que prête à Horace l'humaniste espagnol sont exposées un peu plus loin, dans un appendice à l'intention des philologues. Vives y présente les lectures supplémentaires dont ils doivent s'acquitter, dans leur étude des poètes :

Poetæ restant, ad quos tanquam antidotum librum adhibebit Plutarchi de poetarum lectione, et alterum Basili Magni de legendis ethnicis, breuiorem quidem illum, sed pietatis refertum. Ars Aristotelis poetica non multum habet bonæ frugis, tota in obseruatione antiquorum poematum occupata, et in iis subtilitatibus, in quibus molestissimi sunt græci, quodque cum bona illorum uenia dixerim, inepti quoque. Palæphatus uetus author poetarum fabulas ad congruentem quandam historiæ ac ueritatis applicationem traducere est conatus, non omnino sinistre, nisi quod in nonnullis alias deficiunt eum coniecturæ, alias fallunt. Horatius numerosus, festiuus, translationibus (ut Quintilianus inquit) feliciter audax [*Inst.*, 1, 1, 96]. Ouidii de illo testimonium est canere eum Romana lyra culta carmina [*Trist.*, 4, 10, 49-50] : heroico carmine est planipes, nec obtinere potuit sonum et maiestatem illius. Catullus duriusculus, ut ait Plinius [*Nat.*, præf., 1], et probe sariendus. Non minus etiam Tybullus ac Propertius dulces, et Ouidius miræ facilitatis, quem Seneca seculum suum amatoris non tantum artibus, sed sententiis implesse merito queritur [*Contr.*, 3, 7, 2]¹⁶.

[Aux poètes,] on appliquera comme contrepoison le livre de Plutarque sur la manière de les lire, avec celui de Basile le Grand sur la lecture des païens, certes plus court, mais plein de piété. L'art poétique d'Aristote n'a pas grand intérêt, tout occupé qu'il est par l'étude des poèmes antiques et par des subtilités qui rendent les Grecs tout à fait importuns, et même déraisonnables – ils m'excuseront de le dire. Palaiphatos¹⁷, un vieil auteur, s'efforça de faire coïncider utilement les fables des poètes avec l'histoire et la vérité : non sans quelque habileté. Si ce n'est que ses conjectures, sur certains points, sont tantôt insuffisantes, tantôt erronées. Horace a du rythme, de l'agrément, une heureuse hardiesse dans les métaphores, comme dit Quintilien. Ovide en est témoin : les vers qu'il fait retentir, sur sa lyre romaine, sont élégants ; mais touchant le vers héroïque, il fait le baladin, et n'a pu en saisir le son ni la majesté. Catulle est assez dur à l'oreille, comme le note Pline, et il doit être soigneusement sarclé. Tibulle et Propertius également, dans un registre doux, ainsi qu'Ovide, dont l'aisance est prodigieuse : Sénèque se plaint à juste titre qu'il ait rempli son siècle non seulement d'arts d'aimer, mais de pensées elles-mêmes amoureuses.

On trouvera ici un autre témoignage de la méfiance avec laquelle Vives envisage la poésie, mais aussi des censures¹⁸ téméraires auxquelles il s'abandonne parfois : l'équivalence implicitement posée entre Aristote et l'obscur Palaiphatos nous fait ainsi sourire¹⁹, et plus encore le sort réservé à la *Poétique* ; ces quelques lignes rappellent cependant que ce traité ne prit toute son importance dans la tradition occidentale, et à plus forte raison en Europe du Nord, qu'à la génération suivante. Pour ce qui est du jugement moral porté sur Horace, s'il est moins favorable qu'à propos des poètes stoïciens, il est exempt de l'hostilité que l'on sent poindre à l'égard de Catulle et des élégiaques, et qui éclate ailleurs avec une franchise remarquée des humanistes contemporains eux-mêmes²⁰. Quant à ses vers, ils font l'objet

¹⁵ S'il n'est pas question des épodes, c'est seulement que la Renaissance les lit en général comme un cinquième livre d'odes.

¹⁶ Vives, *De disciplinis* (2013), 383.

¹⁷ Ce mythographe, dont il ne reste que des fragments, semble avoir vécu au IV^e s. av. J.-C. Il est l'auteur d'un *Peri apiston*, « sur les contes incroyables », qui s'efforce de rationaliser les mythes grecs.

¹⁸ On emprunte ce terme à Vives, qui publie en 1538 un opuscule intitulé *De Aristotelis operibus censura* : toutes les œuvres du philosophe y font l'objet d'une brève présentation en forme d'évaluation critique.

¹⁹ Il est vrai que Palaiphatos bénéficie d'un certain succès à la Renaissance, puisque l'*Universal Short Title Catalogue* recense quatre éditions de son œuvre antérieures à 1531. Vives connaissait sans doute celle qui fut publiée à Anvers, par Joannes Grapheus, en collaboration avec le libraire Gregorius de Bonte, sous le titre *De non credendis historiis, libellus utilissimus* : elle date de 1528.

²⁰ « Detruncauit Iustinianus Cæsar tot iure consultos, et nefas erit ex Ouidio detrahi eos uersus quis adolescens fit nequior ? Imo uero amissa sunt tot philosophorum et sacrorum authorum monumenta, et graue erit ac non

d'une évaluation mitigée : si les hexamètres des *Saturæ* et des *Epistulæ* sont féroce­ment expédiés, la lyrique est vivement appréciée. Mais ce dernier jugement se fonde sur l'argument d'autorité, plutôt que sur une appropriation personnelle des odes ou des épodes. L'antériorité de la médiation rhétorique (Quintilien) sur la médiation poétique (Ovide) n'est peut-être pas seulement un effet du hasard : le tropisme de Vives est oratoire, et ses lectures s'en ressentent. Dans le *De ratione dicendi*, traité d'éloquence publié en 1533, il emprunte de nouveau à l'*Institution oratoire* son jugement sur Horace, et fait de celui-ci un modèle de hardiesse dans le style poussée jusqu'à son terme extrême :

Audacia ex iuuenili ardore nascitur in usurpandis uerbis et sententiis. Cicero orationem uocat audacter exultantem illam Demosthenis pro Ctesiphonte post medium [*Orat.*, 26], ubi enauigauit e cautibus. In audacibus connumeratur periculosa et temeraria, quæ uerba et translationes et sententias usurpat proximas uituperationi ac reprehensionem, in quibus, cum feliciter cedunt, plus ualuit casus quam consilium. Quintilianus Horatium dicit multis figuris feliciter esse audacem [*Inst.*, 10, 1, 96, loc. cit.]. Exit nonnumquam hæc tanta audacia in furorem quendam et ἐνθουσιασμόν, qualis est magnorum uatum²¹.

L'audace naît d'une ardeur juvénile dans l'emploi des mots et des phrases. Cicéron qualifie d'« audacieusement exubérant » le fameux discours de Démosthène pour Ctésiphon, après le milieu du texte, quand il s'est éloigné des côtes. On range parmi les styles audacieux le style périlleux et téméraire, qui emploie des mots, des métaphores et des phrases presque blâmables et répréhensibles, dans lesquelles une issue heureuse, lorsqu'elle se produit, tient plutôt au hasard qu'à l'intention. Quintilien dit d'Horace que nombre de ses figures témoignent d'une heureuse audace. Cette audace extraordinaire débouche parfois sur une sorte de fureur et d'enthousiasme qui est le propre des grands poètes.

Quoique le lien des deux dernières phrases puisse prêter à discussion, il semble bien qu'Horace soit ici rangé pour son œuvre lyrique au nombre des poètes et prophètes inspirés : en tout état de cause, c'est son style qui permet de caractériser le *uates*, dans une perspective clairement platonicienne. Vives lui donne en outre pour compagnie le plus célèbre des orateurs attiques, ce qui souligne encore l'éloge.

2. Emprunts à l'Art poétique

Le succès du style « périlleux » n'étant pas assuré par les seules intentions du poète, on ne sait trop dans quelle mesure celui-ci peut être un exemple positif pour les apprentis auteurs : les lignes qui précèdent offrent moins une recette d'écriture qu'une grille de lecture – c'est la double fonction du *De ratione dicendi*. Sans surprise, quand il se sert d'Horace, Vives fonde plutôt ses recommandations sur les sages préceptes de l'épître aux Pisons. L'appel à la mesure prend alors le dessus sur les débordements de l'enthousiasme. Ainsi, lorsque l'humaniste explique la vertu de *distinctio* et condamne une excessive obscurité :

Ordinem sequitur distinctio, ne alieno loco coniunctio uel separatio posita intellectum perturbet. Rectitudo lucem adfert, obliquitas et circumductio offuscat ; apertius est enim si dicas, *Rex erat Alexander Macedo, Philippi filius, cum hoc contigit, quam, Rege Alexandro Macedone, Philippi filio*. De ambagibus crebra sunt exempla, et cum a recta atque instituta uia, in longum recedimus, peruertitur enim intelligentia, quandoquidem memoria excidunt priora. Eadem de

Après l'ordre vient la distinction, afin qu'une liaison ou qu'une séparation de mots mal venues ne troublent pas l'intelligence du texte. Une expression directe contribue à la clarté, l'ambiguïté et la circonlocution sont facteurs d'obscurcissement. Il est plus clair de dire : « Alexandre de Macédoine, fils de Philippe, était roi », lorsque le cas se présente, que d'écrire : « Alexandre de Macédoine, fils de Philippe, étant roi... » Les exemples de phrases contournées sont

ferendum facinus, si Tybullus pereat, aut ars amandi Nasonis ? », « L'empereur Justinien fit tailler dans tant et tant de jurisconsultes : et l'on n'aurait pas le droit d'enlever à Ovide les vers qui pervertissent l'adolescent ? Tant d'écrits laissés par les philosophes et les auteurs sacrés furent perdus : et l'on commettrait un crime insupportable en faisant disparaître Tibulle, ou l'*Art d'aimer* ? » (Vives, *De disciplinis* (2013), 362, cf. IJsewijn (1994), 474, et Amherdt (2006), 124). Ces lignes à l'emporte-pièce et d'autres analogues valaient à Vives l'inimitié de certains jeunes poètes pourtant érasmiens, et faisaient sourciller ses propres amis : voir Bataillon (1969).

²¹ Vives, *De ratione dicendi* (2000), 75.

causa difficilis est omnis prælonga sententia, quia non potest memoria contineri : contra, nimis breues obscuræ sunt, quibus non tam sensus exprimitur quam innuitur. Nec immerito Horatius : *Breuis esse laboro, obscurus fio* [Ars, 25-26]. Quo uitio notati sunt a Cicerone prisci oratores Attici Alcibiades, Pericles et alii [De orat., 2, 22, 93], Thucydides quoque a Dionysio Halicarnasseo [Thuc., 24]²².

nombreux, et c'est partir au loin que de quitter la route droite qu'on a d'abord suivie. De fait, la compréhension est mise à mal, car on oublie ce qui précède. Pour la même raison, une phrase très longue est toujours une phrase difficile, parce qu'on ne peut la retenir : trop brèves, à l'inverse, elles sont obscures et le sens n'est plus tant exprimé qu'indiqué. Du reste, Horace n'a pas tort : « Je m'efforce d'être bref, et je deviens obscur ». Ce défaut fut imputé par Cicéron aux anciens orateurs attiques, à Alcibiade, Périclès, et à d'autres ; à Denys d'Halicarnasse également, chez Thucydide.

On aura remarqué qu'Horace est cité, une nouvelle fois, aux côtés de Cicéron : de son art poétique, Vives fait un emploi rhétorique, en raison du continuum qui existe à ses yeux entre les deux disciplines et que sert à exprimer la notion d'*ars dicendi*.

Comme le montre le contexte, cette autre citation concerne les genres oratoires et non les pièces de théâtre, auxquelles elle s'appliquait à l'origine :

Porro non hominibus tantum damus sermonem, sed rebus mutis, rebus etiam prorsum confictis, ut patriæ, paupertati et eiusmodi, quæ fictio personæ prosopopœia uerbo Græco nominatur [...]. Si persona noua infertur, fingere eam licebit qualem colluberit ; sin uetus, qualem accepimus, iuxta præceptum Horatii in *Arte poetica* [Ars, 125-127], qui enim finxit primus uelut ius in ea anteceptit et legem statuit sequentibus²³.

On ne fait pas parler que des personnes : on donne aussi la parole à des réalités muettes, et même à des entités parfaitement imaginaires, comme la Patrie, la Pauvreté, et ainsi de suite : une fiction qu'on appelle en grec « prosopopée » [...] Si un personnage nouveau est introduit, on pourra le façonner à sa guise. Dans le cas contraire, on suivra la tradition, conformément au précepte d'Horace dans l'*Art poétique* : le premier qui l'a créé l'a en quelque sorte préempté ; il a fixé la règle que doivent suivre les épigones.

Or, la transposition vers la rhétorique de préceptes qui ne lui étaient pas d'abord destinés peut expliquer que l'*Art poétique* soit parfois cité d'une façon curieuse :

Congruunt iræ et perturbato animo uerba grandia, atrocia, composita ex multis, ut in tragœdia *ampullæ et sesquipedalia uerba*, sicut Horatius inquit [Ars, 97]²⁴.

Ce qui convient à la colère et à une âme passionnée, ce sont des expressions sublimes, violentes, formées de beaucoup d'autres, de même que dans la tragédie il faut « des expressions emphatiques et des mots d'une longueur démesurée », comme dit Horace.

Pour Horace, au contraire, la grandeur des poètes tragiques est d'avoir su par moments enfreindre les lois du *decorum* et rejeter toute emphase. Mais la limite du contresens n'est pas encore franchie : l'infraction n'a de sens, en l'espèce, que par l'existence d'une règle ; c'est cette règle que Vives a présente à l'esprit.

D'autres citations sembleront plus approximatives, mais s'expliquent assez bien elles aussi. L'infortune veut que Vives commette le plus gros de ses impairs dans la dernière section du *De disciplinis*, intitulée « De uita et moribus eruditi », au moment où il récite les exigences excessives de l'*Art poétique* à l'égard des auteurs. Sa critique, il faut en convenir, repose sur une interprétation singulièrement littéraliste d'un vers auquel il ôte toute sa poésie :

Primum, quum pariet, ne afficiatur amore fœtus necdum uisi : quæ res uehementer iudicandi facultatem debilitat, quum priusquam cognoscamus, diligimus ; quod parentes in filiis faciunt, qui nondum natos iam amant, quo fit ut mox censere de natis non ualeant. Hinc, quod Quintilianus consulit, opus aliquantisper seponat, ut ad illud postmodum refrigerato iam inuentionis ardore tanquam alienum

Pour commencer, lorsque le savant accouchera de son œuvre, il ne se prendra pas d'amour pour sa progéniture sans l'avoir encore vue : la faculté de juger s'en trouve considérablement affaiblie, puisque nous aimons avant de chercher à connaître ; c'est ce que font les parents à propos de leurs enfants, lorsqu'ils les aiment avant même la naissance et ne peuvent plus, par conséquent, être objectifs quand ils

²² Vives, *De ratione dicendi* (2000), 37.

²³ Vives, *De ratione dicendi* (2000), 115.

²⁴ Vives, *De ratione dicendi* (2000), 95.

redeat, lector, non author [*Inst.*, ep. ad Tryph., 2]. Accedet multum iudicio ex dilatione, tum comparatione sui atque aliorum. Quæ omnia si probe sit executus, opus tamen pergat placere, bonam debet author spem concipere, placiturum quoque aliis. De emittendo in publicum uersiculus est Horatii : Ne præcipitetur æditio, nonumque prematur in annum [*Ars*, 388, loc. male cit., ex confusione cum Quint., loc. cit. supra]. Ex cuius duabus partibus priori consentio, posteriori non item. Neque enim uidetur mihi in tanta uitæ breuitate expedire, ut nonus demum annus fœtum nobis pariat. Sed neque in uniuersum potest dari certa regula propter uarietatem ingeniorum et operum : satis fuerit admonitam esse cuiusque prudentiam, non oportere æditionem tanquam immaturum partum ante tempus eiici²⁵.

sont nés. Puis il mettra l'ouvrage de côté pendant un certain temps, ainsi que le conseille Quintilien, pour y revenir ensuite, dès que le feu de la création se sera refroidi, comme vers l'œuvre d'un étranger : en lecteur, et non pas en auteur. Ce délai, et la comparaison que l'on fait de soi-même avec les autres, contribueront beaucoup au jugement. Et s'il a bien suivi toutes ces étapes jusqu'au bout, mais que son œuvre lui plaise encore, l'auteur doit avoir bon espoir qu'elle puisse plaire aux autres également. Sur la publication, on a le vers d'Horace : « Ne præcipitetur editio, nonumque prematur in annum », « Ne hâte pas trop l'édition : retiens neuf ans l'ouvrage ». Je suis d'accord avec la première partie, mais pas avec la seconde. Car il ne me semble pas utile, quand l'existence est si brève, d'attendre neuf années pour être délivré. On ne peut d'ailleurs, vu la variété des tempéraments et des œuvres, énoncer des règles fixes et universelles. Mieux vaudra rappeler à la sagesse de chacun qu'une édition prématurée, comme un accouchement avant terme, est inopportune.

Le latiniste avisé se sera aperçu que le vers cité excède largement les limites de l'hexamètre et que Vives y inclut malencontreusement la proposition par laquelle on le trouve introduit dans l'*Institution oratoire*. L'erreur est d'autant plus malheureuse que l'humaniste prend ici le contre-pied d'Horace, en raccourcissant ce qu'il croit être les délais recommandés par ce dernier, et trahit ainsi la précipitation dans laquelle fut publié son propre ouvrage. Elle confirme surtout son tropisme oratoire et sa prédilection pour Quintilien, au prisme déformant duquel il semble décidé à lire l'*Art poétique*.

Cette inclination personnelle ne suffit pas à expliquer la sévérité dont fait preuve Vives à l'égard des poétiques anciennes aussi bien que modernes. Quand il veut démontrer l'asservissement abusif des écrivains et des penseurs à la tradition, c'est à cette littérature-là qu'il pense en premier lieu, mais la *Rhétorique* d'Aristote ne le satisfait pas davantage :

Authoritatem illis pene inuiolabilem consuetudo tribuit, ut multi in præceptis artium perhibendis non in ipsam ueritatis faciem direxerint obtutum, sed usui se tanquam optimo duci et peritissimo magistro commiserint : etiam in iis quorum usus non est dominus. Eum si explicuissent et in canones redegissent, bellissime se perfunctos opinabantur præcipiendi munere. Quod Aristoteli in arte Rhetorica contigit et Poetica. Quas artes non uidetur mihi tantus artifex ad examen illud iudicii et rationis exemplis relictis accommodasse, ad quod alia erat solitus, sed usu et recepta consuetudine adductum illas exposuisse pro formulis artis. In eodem poeticæ argumento Horatius quæ recepta essent præscribit. Hieronymus Vidas nostræ ætatis scripsit carmen excultum sane et mire Vergilianum de poetica, in quo satis habuit Homeri ac Virgilii uirtutes percensuisse ac declarasse easque pro absolutis artis præceptionibus tradidisse²⁶.

La coutume confère [aux erreurs invétérées] une autorité presque inviolable. Aussi de nombreux auteurs, pour présenter leurs préceptes, ne regardèrent-ils pas la vérité en face. Ils s'en remirent à l'usage, comme au guide le meilleur, comme au maître le plus compétent. Y compris dans des matières sur lesquelles il n'a pas de pouvoir. L'ayant expliqué et réduit en règles, ils pensaient s'être acquittés très honorablement de leur tâche de précepteurs. Ainsi d'Aristote, pour la rhétorique et la poétique. Lesquels arts ce grand faiseur de traités ne me semble pas avoir seulement calqués, sans exemples, sur la balance de son jugement et de sa raison, comme il en avait l'habitude : il se laissa entraîner dans ses développements par l'usage et la coutume, au lieu d'énoncer des lois. Sur le même sujet, Horace s'inspire pour ses préceptes de la tradition. Notre contemporain Jérôme Vida a composé une poétique en vers, impeccable certes, et merveilleusement virgilienne, mais dans laquelle il s'est contenté de dénombrer, de signaler les qualités d'Homère et de Virgile, de nous les transmettre

²⁵ Vives, *De disciplinis* (2013), 486-487.

²⁶ Vives, *De disciplinis* (2013), 41.

comme des règles absolues.

Horace n'est pas le plus maltraité, mais la brève sentence qui lui est consacrée, dans le contexte et par sa forme lapidaire, n'est pas flatteuse. Lui non plus n'a pas su échapper à une manière de psittacisme qui nuit à l'intérêt pédagogique de son texte. Or, on verra bientôt que ce grief est ambigu : dans l'*Art poétique*, Vives apprécie par ailleurs l'éloge de l'*usus*, dont cette fidélité à la tradition pourrait bien être un résultat. En réalité, le tort d'Horace poéticien est sans doute de serrer de trop près Aristote. Le rapport ambivalent qu'entretient l'humaniste valencien avec le philosophe du Lycée, sur lequel sa critique se fixe constamment, autorise en tout cas cette interprétation²⁷.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans le *De ratione dicendi* que Vives fait le plus grand emploi de l'épître aux Pisons : au livre III, qui présente successivement les dix genres littéraires principaux, figure en effet un chapitre « De poeticis ». Les lignes où Horace apparaît sont précédées par la définition plutarquienne de la poésie comme une peinture parlante, mais ne font pas mention de l'analogie « ut pictura poesis »²⁸. L'absence de cette analogie parmi les adages recensés par Érasme paraît d'ailleurs indiquer qu'elle n'a pas encore la valeur de proverbe savant que nous lui connaissons. Mais le Rotterdamois, quand il commente l'expression « Liberi poetæ et pictores » (III, 1, 48), dérive tout naturellement de Plutarque à Horace, et c'est ce même processus associatif qu'on semble retrouver ici :

Poema, inquit Plutarchus, *pictura est loquens* [*Quomodo adul.*, 17 f ; *De adul.*, 58 b ; *De glor. Ath.*, 346 f, ex Simonide Ceo]. Vilis et aspernanda est pictura in qua sunt res leues quæque inani prorsum et breuissima delectatiuncula allubescit oculis, non pascit animum, ut musca aliqua uel mantile uel lineæ meræ ac nudæ, quales olim in tabula duorum insignium pictorum [Plin., *Nat.*, 35, 81-83]. Noxia uero est et deuitanda quæ animum per oculos fœditate aliqua sollicitat et corrumpit, cuiusmodi ne qua pingatur uetari deberet publico edicto. Furor est poema et instinctus quidam, ut ait Plato in *Ione*, ex cuius sententia Horatius :

Ingenium misera quia fortunatius arte
Ducit, et excludit sanos Helicone poetas
Democritus... [*Ars*, 295-297]

Quod si a Deo immititur, circa res Deo gratas uersari eum congruet : alioqui non sacer erit instinctus, sed profanus. Id testati sunt prisci poetæ, qui de suis diuis carmina prope omnia referserunt, ut appareat carmen esse in hoc repertum, ut quæ de diuis dicuntur libentius et maiore cum oblectatione audiamus. Illi celebrarunt et cecinerunt diuos suos, canamus nos nostros : diuos uoco Deum et angelos, tum illos qui cælestem in terris uitam expresserunt²⁹.

La poésie, dit Plutarque, est une peinture parlante. Or, la peinture est vile et méprisable, dont les sujets sont frivoles et qui plaît au regard en lui offrant une petite satisfaction tout à fait vaine et parfaitement passagère, sans nourrir l'âme : celle qui donne à voir une mouche, ou bien un essuie-mains, ou de simples lignes nues, comme jadis le tableau de deux peintres fameux [Apelle et Protogène]. Mais elle est nuisible et doit être évitée, quand elle se sert des yeux pour troubler l'âme et la corrompre, en lui montrant je ne sais quelle horreur dans le genre de celles qu'un décret général devrait interdire de peindre. La poésie est une fureur et une forme d'inspiration, comme le dit Platon dans l'*Ion*, dont Horace suit l'avis :

Comme il croit le génie plus fortuné que l'art,
Trop misérable, et qu'il exclut de l'Hélicon
Les poètes sensés, Démocrite...

Mais si elle vient de Dieu, il conviendra qu'elle porte sur des matières qui plaisent à celui-ci : sans quoi l'inspiration ne sera pas sacrée, mais profane. J'en veux pour preuve les poètes des premiers temps, qui remplirent à peu près toutes formes de vers de leurs divinités : aussi est-il clair que le vers fut inventé pour nous faire écouter plus volontiers et avec plus de plaisir ce qui se dit des divins êtres. Ils célébrèrent et chantèrent les leurs, chantons les nôtres : j'appelle « divins » Dieu et les anges, mais aussi ces êtres nobles qui surent représenter la vie céleste sur la terre.

Après lecture du *Genethliacon Iesu Christi* et de l'épître à Jan Briart, cette citation de l'*Art poétique* nous sera familière. Elle constitue une distorsion manifeste par rapport au texte d'origine, puisqu'Horace déplore en fait les conséquences risibles qu'engendra la conception démocratienne du poète : les rimailleurs pensaient s'y conformer en affectant une folie

²⁷ Sur le rapport de Vives à Aristote : Margolin (1976) ; Vigliano (été 2011), 15-46.

²⁸ Hor., *Ars*, 361.

²⁹ Vives, *De ratione dicendi* (2000), 154.

malpropre³⁰. Vives peut ainsi promouvoir une christianisation de la poésie qui s'oppose clairement aux compositions profanes de ses contemporains. Si l'association d'Horace et de Démocrite à Platon légitime par le consensus des autorités les théories exposées dans l'*Ion*, ses effets sont réversibles : tout en platonisant l'*Art poétique*, elle déplatonise le *furor*. Peut-être l'enjeu est-il, pour l'écrivain, de prendre ses distances avec l'académisme florentin et de conjurer certaines tendances trop païennes qui en seraient issues.

Dans ce même chapitre, Vives met assez peu à profit les préceptes les plus techniques d'Horace à l'intention des poètes, sans doute pour ne pas s'aventurer trop sur un terrain qui n'est pas vraiment le sien. Ses considérations sur les pièces de théâtre constituent à cet égard une exception, car elles empruntent à l'*Art poétique* l'idée de *decorum* et soulignent, après Horace, la nécessité d'une intrigue sans complications :

Erit argumentum breue, compendiosum quodque præcipua materiæ totius attingat, uerbis simplex et facile sensisque, quoad eius præstari poterit, dilucidum, ut comprehendi et teneri a quouis citra negotium possit. Plurimum adfert gratiæ personarum discrimen et decorum usque ad extremum seruatum, de quo in superioribus præcepi. Non prodibunt personæ multæ pariter in proscenium, nisi forte mutæ, ne, si uariæ interloquantur, confundatur intelligentia rei :

Nec quarta loqui persona laboret, [Ars, 192] inquit Horatius³¹.

L'argument sera court, succinct, et de nature à aborder de façon complète les éléments principaux de l'intrigue. Il sera, du point de vue de l'expression, aussi simple et accessible que faire se pourra, et du point de vue du sens, d'une clarté suffisante pour que n'importe qui puisse le saisir et le retenir sans difficulté. La différenciation des personnages contribue pour beaucoup à l'agrément, de même que le respect de la convenance, jusqu'à la fin – mais j'en ai parlé plus haut. Les personnages entrant sur scène ne seront pas trop nombreux en même temps, sauf à être muets. En effet, si les interventions se multipliaient, la compréhension du propos serait compromise : « Qu'un quatrième personnage ne s'évertue pas à parler », dit Horace.

L'autorité du poète latin est plus souvent invoquée dans le but de rappeler la fonction morale des arts, notamment mimétiques. L'*Art poétique* est principalement apprécié pour son éloge du doux-utile, réinvesti dans la perspective d'un évangelisme militant³² :

In theatris ad publicam exhilarationem exprimebatur hominum uita, uelut tabella quadam uel speculo, quæ res uehementer delectat propter imitationem, sicut Aristoteles ait in *Arte poetica* : *Quippe imitatione, inquit, omnes capiuntur mirifice, et est homo animal maxime imitationi natum, et ea quæ in natura sua nollemus cernere, expressa et assimilata nos detinent* [1448 b 5-11]. At uero quoniam theatrum ex promiscua constat turba, uiris, mulieribus, uirginibus, pueris, puellis, animis rudibus, teneris et ad corrumpendum obnoxiiis, quantum scelus est unenunum inter illos spargere ? Ea propter scenicæ fabulæ proponant sibi tanquam album commendationem uirtutis, insectationem uitiorum, doceant usum rerum et prudentiam communem, nihil exprimant, unde molles animi flecti possint in peius. Recte Horatius [Ars, 343] :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.
In argumento potiores sunt hoc tempore uulgares

Dans les théâtres [anciens], la représentation de la vie humaine avait pour fonction d'égayer le public en lui proposant une sorte de tableau, ou de miroir. Cet intense plaisir tient à l'imitation, comme le dit Aristote dans sa *Poétique*. Car l'imitation, dit-il, exerce sur les gens une étonnante séduction ; l'homme est un animal très bien fait pour imiter, et ce que nous ne voudrions pas voir dans son état naturel nous charme, quand on le rend au semblable. Mais puisque le théâtre est la réunion d'une foule indistincte, d'hommes, de femmes, de demoiselles, de garçons, de filles, d'âmes neuves, tendres et faciles à corrompre, quel grand crime n'est-ce pas que de répandre parmi eux le poison ? Aussi les pièces se proposeront-elles pour but³⁴ l'éloge de la vertu, la critique des vices. Elles enseigneront la pratique et le bon sens. Elles ne représenteront rien qui puisse incliner vers le mal des âmes malléables. Horace a raison :

³⁰ Hor., *Ars*, 297-304.

³¹ Vives, *De ratione dicendi* (2000), 156-157.

³² C'est encore la conjonction du doux et de l'utile que Vives apprécie chez Virgile et qui le pousse à commenter les *Géorgiques*, au début de sa carrière, puis les *Bucoliques*, vingt ans plus tard : voir IJsewijn (1978b), 321. Mais le thème lui-même est horatien.

³⁴ On traduit « album » par « but ». *Blanc*, en français, et *blanco*, en espagnol, désignent « la cible » : ce doit être ici le sens du mot. Le traducteur espagnol, José Manuel Rodríguez Peregrina, donne « meta », qui a le même sens (*De ratione dicendi* (2000), 155).

fabulæ quam antiquæ Latinæ aut Græcæ, in recentibus enim personatæ inducuntur uirtutes, uitia, respublicæ, populi, elementa, naturæ rerum, et de utilibus rebus agunt, quæque spectatores cum uoluptate recte admoneant. Debent hoc ciuitates pudori humano, debent reuerentiæ Christiani nominis, quod initium sumpsit a Somino et Deo nostro Christo Iesu, magistro totius puritatis ac sanctimoniam. Transferant quoque eum morem in cantiunculas ore uulgi prostratas, quas cantillent pueri et puellæ, ne nouæ mentes uitiorum cupidine atque experimentis inquinentur, priusquam bonum et malum diiudicent³³.

Tous les suffrages à qui mêle au doux l'utile. Pour ce qui est de l'argument, nos pièces modernes en langue vulgaire sont supérieures aux anciennes pièces latines ou grecques, car elles mettent en scène des personnifications : vertus, vices, États, peuples, éléments, réalités physiques, ou bien traitent de sujets utiles et propres à édifier les spectateurs tout en ménageant leur plaisir. Les cités doivent bien cela à la pudeur humaine ! Elles le doivent au respect du nom de chrétien, qui prit son origine dans notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ, maître de toute pureté et de toute droiture ! Ils appliqueront encore ce principe aux chansonnettes ressassées par le vulgaire et que fredonnent les garçons et jeunes filles, de peur que ces jeunes esprits ne soient souillés par la passion et l'expérience du vice avant que de pouvoir discerner le bien du mal.

Bien entendu, le rapport du doux à l'utile est un lien de subordination : l'un ne peut être que le moyen dont l'autre sera la fin. Horace n'était pas si clair à ce propos, et l'on peut se demander si Vives aurait repris à son compte d'autres vers adjacents, qui paraissent plutôt mettre à égalité la morale et l'agrément, tout en recommandant de les conjointre :

Aut prodesse uolunt aut delectare poetæ
aut simul et iucunda et idonea dicere uitæ [...]
Centuriæ seniorum agitant expertia frugis ;
celsi prætereunt austera poemata Ramnes³⁵.

Être utile ou plaisant est le vœu des poètes,
Ou bien en même temps agréer et servir [...]
Des centuries d'anciens traquent les vers sans fruit :
Les Ramnes, l'air hautain, méprisent le sérieux.

Il ne les cite pas, en tout cas. C'est au prix de cette inflexion que l'épître aux Pisons peut précéder immédiatement l'éloge du théâtre allégorique et, de nouveau, la défense de la poésie chrétienne : on ne les croirait pas, sinon, à ce point compatibles avec la lecture d'Horace.

3. Horace et la critique du monde intellectuel

Le regard de sévère moraliste jeté par Vives sur le monde intellectuel et littéraire explique qu'il apprécie aussi le versant satirique de la sagesse horatienne : son goût pour une certaine polémique s'y assouvit sans peine. On ne s'étonnera donc pas de retrouver Horace dans le premier tome du *De disciplinis*, qui porte sur la corruption des arts. Car Horace alimente la critique vivésienne des vains littérateurs, en compagnie de Juvénal puis des Textes saints. Une fois encore, sa réflexion sur les poètes vaut pour toute forme d'écriture :

[...] quando solus honor spectatur tanquam scopus, quem se adepturos scribendo arbitrantur, statim ad scribendum se accingunt adolescentes rudes atque inexpertes eorum quæ tractant, ut non immerito hæc tanta prurigo satyricis sit salibus defricata. Scribimus indocti doctique poemata passim, inquit ille [Hor., *Epist.*, 2, 1, 17]. Et alius : Tenet insanabile multos scribendi cacoethes [Iuu., 7, 51-52]. Prætereo quæ ex hac pertinatia et studio non cedendi nascantur uenena Christianæ charitatis : rixæ, contentiones, et quemadmodum a Paulo Apostolo scribitur, inuidiæ, conuicia, suspitiones sinistrae, conflictationes hominum mente corruptorum [*Tim.*, 6, 4-5], interdum quoque pugnae et cædes³⁶.

Comme ils n'ont pour but que l'estime publique, qu'ils pensent atteindre en écrivant, ils se retroussent les manches sur-le-champ, alors qu'ils ne sont que des béjaunes qui ne savent pas de quoi ils parlent. Et ce n'est pas sans raison que le satiriste [Horace] a frotté ce prurit à son sel : « Ignares ou savants, nous poétisons tous », dit-il. Et cet autre [Juvénal] d'ajouter : « Beaucoup sont possédés / D'une manie d'écrire incurable ». Je passe sur les maux qui naissent d'un tel entêtement, d'un tel refus de céder, sur les poisons de la charité chrétienne : les différends, les disputes et, comme l'écrit l'apôtre Paul, les jalousies, les invectives, les soupçons mauvais, les conflits d'esprits corrompus, parfois même les combats et les meurtres.

³³ Vives, *De ratione dicendi* (2000), 155-156.

³⁵ Hor., *Ars*, 333-334 et 341-342.

³⁶ Vives, *De disciplinis* (2013), 29.

On ne sera pas non plus surpris que Vives s'appuie sur Horace pour dénoncer la coupable négligence qui nuit, de toutes parts, aux bonnes lettres :

Nec ipsi se arbitrati sunt indigere, quod satis cognitione rerum uiderentur instructi ad uitam. Honorem autem uel opes aut tenues aut profecto contemnendas ex literis atque ingenio prouenire ; aut illis ita abundarent ipsi, ut ex literis non haberent quærendas ; postremo eas non tanti facerent, ut propterea laborem studiorum suscipere scribendi uel expoliendi quæ inuenissent, homines pigri et impatientes curæ ac laboris : quales fuere Lucilius Poeta, ut Horatius eum taxat [*Sat.*, 2, 4, 9-13 et 1, 10], et Galba multique oratorum de quibus in Bruto M. Tullius [91-94]³⁷.

Ils avaient tout ce qu'il leur fallait de connaissances pour vivre. Et quant aux honneurs ou aux richesses que procurent les lettres et l'esprit, ils les trouvaient trop minces. Ou méprisables. Ou bien ils en avaient à profusion et n'en cherchaient pas davantage. Bref, ils n'y tenaient pas assez pour accepter la charge de travail que cela demande d'écrire, ou de mener une idée à son terme. Paresseux qu'ils étaient. Incapables de soin, ni d'effort. À en croire une remarque acerbe d'Horace, le poète Lucilius était de ceux-là. Galba aussi, de même que nombre d'orateurs : Cicéron en parle dans le *Brutus*.

Comme celle de Cicéron, l'autorité d'Horace sert ici à montrer l'antiquité du mal. Vives regarde d'ailleurs le culte des anciens avec la même méfiance qui était déjà celle du poète de Tibur, dans son épître à Auguste :

Si illi qui artes disciplinasque et inuenerunt et auxerunt sunt antiqui, noui uero qui uel corruperunt artes uel corrumpentibus accommodarunt suas manus, plane uel umbilicos illorum antiquorum malim quam uerbosissima recentium monumenta. Sin tu ad fastos redis et uirtutem æstimas annis [*Epist.*, 2, 1, 48], quemadmodum ille dicit, ut quanto sit quisque uetustior, hoc apud te sit nominis ac fidei potioris, quid ? an non Aristoteles Anaxagora posterior, et Cicero M. Catone, et Demosthenes Pericle, et Vergilius Ennio ? At posteriores istos antiquarii homines prioribus illis longe anteponunt³⁸.

Si ceux qui ont inventé les arts et les disciplines, qui les ont développés, sont des anciens, et ceux qui ont corrompu ces arts, ou ont prêté la main à l'entreprise de corruption, des modernes, pour moi c'est clair : dussé-je n'avoir de leurs livres que la reliure, je préférerais ces anciens aux modernes et à leur monumental verbiage. Mais si, comme dit le poète [Horace], tu en reviens au calendrier et que tu estimes la qualité d'après le nombre des années, si la gloire et le crédit d'un auteur sont à tes yeux proportionnels à la distance qui nous sépare de lui, dis-moi : Aristote ne vécut-il pas après Anaxagore, Cicéron après Caton, Démosthène après Périclès, et Virgile après Ennius ? Et pourtant, les hommes de l'Antiquité placent ces cadets loin devant leurs aînés !

La présence d'Horace dans ce passage mérite d'être notée, car cette indépendance vis-à-vis de la tradition et ce refus de vénérer l'antique pour l'antique jouent un rôle essentiel dans le rapport engagé, polémique, et même judiciaire, de Vives aux textes et aux auteurs. Encore faut-il relever cet étrange renversement : si la lecture des *Épîtres* peut aider l'humaniste dans l'exercice de son esprit critique, c'est ce même esprit critique qui se retournait tout à l'heure contre le poète, quand il était accusé à demi-mots de suivre trop la tradition, dans son *Art poétique*. À l'inverse, citant ailleurs le même vers, Vives met en garde contre toute hostilité automatique envers le jugement des anciens. Horace ne saurait faire tomber le lecteur dans cet extrême opposé que serait la critique à tous crins d'autorités bien établies :

Nec ulla spectari conuenit discrimina uel patriæ scriptoris, uel sectæ, uel ætatis, quemadmodum stultus ille populus, qui (ut prudenter ab Horatio carpitur) redit ad fastos et uirtutem æstimat annis [*Epist.*, 2, 1, 48]. Non quin par sit, ut libri plus authoritatis mereantur, qui iam tot seculis placuerunt, illisque tot ingeniorum consensus approbationis suæ calculum adiecit : de quibus omnibus una illa de scriptoribus sententia proferenda iudicatur³⁹.

Il convient d'écarter toute considération relative à la patrie de l'auteur, à son école de pensée, à son âge, pour ne pas faire comme ces gens sots, attaqués à juste titre par Horace, qui en reviennent au calendrier et jugent le mérite au nombre des années. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit injuste de voir les livres acquérir plus de prestige, quand ils ont déjà plu à tant de siècles et que tant d'esprits unanimes leur ont accordé leurs suffrages : on considère alors que c'est la seule sentence qui puisse être prononcée sur leurs auteurs.

³⁷ Vives, *De disciplinis* (2013), 64.

³⁸ Vives, *De disciplinis* (2013), 46-47.

³⁹ Vives, *De disciplinis* (2013), 482.

Sans doute la lecture d'Horace ne fonde-t-elle pas jusqu'au bout la position de Vives sur le problème de la liberté intellectuelle : elle n'en est qu'une étape. Mais l'équilibre recherché par l'humaniste n'est en rien ressenti comme contradictoire avec cette médiocrité dorée pour laquelle le poète latin est également connu.

Un moyen d'exercer librement son jugement consiste à ne pas perdre de vue l'*usus*, c'est-à-dire à la fois l'utilité pratique devant découler du propos théorique et l'usage linguistique communément admis par une époque donnée⁴⁰. Si les grammairiens, les rhéteurs et plus encore les dialecticiens se sont souvent abandonnés à de vaines spéculations, c'est pour avoir oublié cette loi. Héritier en cela de Lorenzo Valla, sensible comme lui à l'historicité de la langue⁴¹, Vives insiste beaucoup sur ce point. Et pour ce faire, il allègue à deux reprises l'autorité d'Horace dans le *De disciplinis*. Deux vers de l'*Art poétique* semblent l'avoir particulièrement marqué, dont on aimerait relever les emplois, car ils permettent de mesurer l'empreinte des lectures horatiennes sur l'œuvre de l'humaniste. Vives utilise d'abord ces vers à propos de la grammaire, pour circonscrire son périmètre et pour lui rappeler d'où elle tire ses remarques :

Ius sermonis, sicut Horatius inquit, populi est [Ars, 71-72]. Rectene ac uere quicquid sit dictum, uel singularum artium uel iudicii ac prudentiæ. At quid quicque significet, quem sensum reddat, hoc demum grammatici⁴².

Pour ce qui est de la langue, l'autorité revient au peuple, comme dit Horace. Quant à évaluer la justesse et la vérité d'un propos, cela relève des différents arts, ou bien du jugement, et de la prudence. Mais la signification, le sens de ce propos, sont de la seule compétence du grammairien.

L'auteur se sert ensuite de ces mêmes vers pour déplorer le triste état de la dialectique contemporaine, son excessive abstraction et ses empiètements sur les autres disciplines :

Quasi ullus sit horum usus in dialectica et communi uita ! nec illorum quidem quæ nunquam contingunt : antecedens esse Romæ, consequens Lutetiæ, uel antecedens proferri nunc, consequens cras ! Quorsum hæc ? Si assecuti peritiam necessariam in his animi gratia, tanquam tesseris, luderent, fortassis essent ferendi, sed homines imperitos, relictis ueris, solidis et seriis, huc se conferre quis ferat ? Hoccine est instrumentum seriarum disciplinarum plusquam pueriles lusiones ? Sed de significando, quis melius potest aut debet præcipere quam grammaticus aut certe populus, quem penes arbitrium est et ius et norma loquendi [Hor., Ars, 72] ?⁴³

Comme s'il y avait [dans les arguties des sophistes modernes] la moindre utilité pour la dialectique, ou pour la vie de tous les jours ! Sans parler de ce qui ne s'applique jamais à rien : « l'antécédent est à Rome, le conséquent à Paris », ou « l'antécédent est prononcé maintenant, le conséquent demain ». À quoi cela tend-il ? S'ils étaient parvenus au niveau requis de compétence et qu'ils aient cherché à se délasser, comme on joue aux dés, peut-être aurait-on pu les supporter. Mais qui supporterait que des incompetents, délaissant des connaissances vraies, solides, et sérieuses, se consacrent à de telles occupations ? Est-ce là un instrument de disciplines sérieuses ? N'est-ce pas plutôt un jeu puéril ? Qui donc peut dispenser de meilleures leçons sur le sens des mots que le grammairien ? ou du moins que le peuple, « du langage l'arbitre, et le juge, et la loi » ?

On remarquera une nouvelle distorsion, discrète mais caractéristique, dans l'emploi du texte original. Horace dit précisément :

Multa renascentur quæ iam cecidere, cadentque quæ nunc sunt in honore uocabula, si uolet usus, quem penes arbitrium est et ius et norma loquendi⁴⁴.

Bien des termes tombés renaîtront, bien des mots À l'honneur tomberont, si l'usage le veut, Du langage l'arbitre, et le juge, et la loi.

⁴⁰ Sur l'importance de l'*usus* dans la pensée pédagogique de Vives : Del Nero (1997-), 183-184.

⁴¹ Sur l'influence exercée par Valla sur Vives : Del Nero (1991), 61-77 (en particulier 67-74, sur l'*usus* et l'historicité de la langue).

⁴² Vives, *De disciplinis* (2013), 87.

⁴³ Vives, *De disciplinis* (2013), 150-151.

⁴⁴ Hor., *Ars*, 70-72.

Or, dans les deux passages qui viennent d'être cités, « le peuple » se substitue à « l'usage » comme juge de la langue, alors même qu'il est partout question de « l'usage » dans les lignes alentour. Une autre lecture apparaît en sous-texte, celle de l'*Orateur* de Cicéron :

[...] usum loquendi populo concessi, scientiam mihi J'ai cédé au *peuple* l'usage de la langue, je m'en suis
reseruavi⁴⁵. réservé la science.

Probablement involontaire, cet écart nous confirme que le substrat de la pensée vivésienne est presque toujours rhétorique : de fait, la réflexion linguistique de Vives, telle qu'elle est développée en 1531 dans le *De disciplinis*, est déjà très largement élaborée en 1519, dans l'*In Pseudodialecticos* ; mais Horace est complètement absent de cette lettre en forme de diatribe contre les scolastiques⁴⁶. Au rebours, la mention du poète dans les extraits cités prouve la force impressive de ses vers : la lecture de l'*Art poétique* n'exerce sans doute pas une influence déterminante sur le contenu intellectuel proprement dit, mais c'est elle qui a marqué le plus clairement l'imagination de l'humaniste, et c'est peut-être par elle qu'il espère à son tour frapper l'esprit de ses lecteurs. Il faut noter en outre que l'incarnation de « l'usage » dans « le peuple » – ou « le public » – éloigne davantage encore le savant des abstractions vers lesquelles il aurait eu tendance à s'égarer.

Le *De disciplinis* paraît trois ans seulement après que le *Ciceronianus* d'Érasme a relancé en Europe du Nord le débat sur l'imitation, engagé de longue date en Italie par les échanges entre Politien et Cortesi. Dans son dialogue, Érasme n'oubliait pas de citer Horace à l'appui de sa critique contre les cicéroniens dévots :

Itaque si ad istum modum imitemur Ciceronem, nonne merito clamet in nos Oratius, O imitatores seruum pecus, ut mihi sæpe Risum, sæpe iocum uestri mouere tumultus ⁴⁷ ?	Si nous imitions Cicéron de cette manière, Horace n'aurait-il pas raison de crier contre nous : Imitateurs, troupeau servile, que de bile Vos vacarmes ont fait naître en moi, que de rires !
--	--

On se doute que Vives, pour qui la langue a une histoire, partage des vues sensiblement analogues à celle de son illustre ami. Se saisissant à son tour de la question cicéronienne, sans les mêmes finesses mais sur un ton plus véhément, il emprunte lui aussi le passage obligé de l'épître à Mécène :

Verum, quod magis mirere, in materia et argumento tractando nunquam non imitantur, ut imperiti sutores qui nullum calceum uel scindere possunt uel suere, nisi forma adhibita : astringunt uires et libertatem ingenii ad certum quoddam præscriptum, ut non immerito <i>seruum pecus imitatores</i> nominet Flaccus Horatius [<i>Epist.</i> , 1, 19, 19]. An uero est ulla seruitus maior, et quidem uoluntate suscepta, quam non audere ducis sui præscripta et tanquam sæua dominorum imperia egredi, etiam si alio res uocet ? si tempus, si auditores, si generosa ingenii natura inuitet, pertrahat ⁴⁸ ?	Ce qui paraîtra plus étonnant, c'est que dans le traitement du sujet et du thème, ils ne fassent jamais qu'imiter, comme des cordonniers incompetents qui ne pourraient découper ni piquer de chaussure qu'en employant une forme ! Ils enchaînent les forces et la liberté de leur esprit à tel type d'injonction bien précis. Aussi Horace n'a-t-il pas tort d'appeler les imitateurs « un troupeau servile ». Croit-on vraiment qu'il y ait pire servitude, et volontaire qui plus est, que de ne pas oser prendre ses distances avec les injonctions de son cher mentor et les ordres à peu près impitoyables de ses maîtres ? même quand la situation invite à voir ailleurs ! même quand les circonstances, l'auditoire, un généreux talent, y incitent !
---	--

Or, un autre point commun entre le *De disciplinis* et le *Ciceronianus* tient à leurs longs développements en forme de censures littéraires, procédant de cette liberté dont ils font l'un et l'autre l'éloge. Mais Vives préfère réserver son jugement sur ses contemporains :

[...] de quibus quoniam uiuunt, nihil dicam : dicent
sequentes, quum erit iudicare liberius⁴⁹. Comme ils sont en vie, je n'en dirai rien ; nos
successeurs s'en chargeront, quand on pourra se

⁴⁵ Cic., *Orat.*, 160. Dans le texte français, le soulignement est nôtre.

⁴⁶ On a consulté l'index de l'édition Fantazzi (1979).

⁴⁷ Érasme, *Ciceronianus* (1971), 631.

⁴⁸ Vives, *De disciplinis* (2013), 194.

⁴⁹ Vives, *De disciplinis* (2013), 382.

prononcer plus librement.

Peut-être prend-il ainsi ses distances avec la pratique d'Érasme, qui se cachait malicieusement sous le masque de personnages fictifs pour donner son point de vue sur la plupart des humanistes de son temps et sur leurs qualités de style, ou leurs défauts. Vives lui-même se plaignit que son nom ne fût pas cité dans la première édition du *Ciceronianus*, mais ne dut guère apprécier que l'édition revue l'année suivante taxe son manque de douceur dans l'expression⁵⁰... Ces petites vexations n'étaient que les dernières d'une assez longue série⁵¹, et elles concernent notre propos par un piquant détour. Il arrive en effet à Vives de faire quelques entorses à son principe, et de donner son sentiment jusque sur des amis encore en vie, comme au terme de ces quelques lignes :

Politiani musæ plurimum suavitatis habent, multo sale, argutiis, Veneribus conditæ; sed ex eius epigrammatis extirpanda sunt fœda illa gentili, nedum Christiano, indigna. Marullus obscurior est, et gratia impari. Strosæ duo, pater ac filius, satis exculti. Hieronymus Vidas et Actius Sannazarius Vergilianæ imitationi tanquam sacratis legibus alligati. Acutus Thomas Morus, et plenus aculeis ac ingenii. Erasmus Horatio similis, qualem se esse uoluit⁵².

La Muse de Politien a beaucoup de douceur, étant relevée par sa grande finesse, par sa vivacité, par ses charmes : mais il faut extirper de ses épigrammes ces traits odieux, indignes d'un païen, et d'un chrétien à plus forte raison. Marulle est plus obscur, et d'un moindre agrément. Les deux Strozzi, père et fils, sont assez raffinés. Jérôme Vidas et Actius (Sannazar) s'astreignent à l'imitation de Virgile comme au respect de lois sacrées. Thomas More est fin, plein de subtilités et d'esprit. Érasme ressemble à Horace, selon son vœu.

Comparée au jugement mitigé que Vives porte sur Politien ou sur Marulle, la sentence sur Érasme paraîtra louangeuse : ressembler à Horace, tout de même, ce n'est pas rien ! Mais les *Carmina*, dont il est ici question, font-ils l'objet du même éloge inconditionnel que les épigrammes de Thomas More ? Ressembler à Horace, n'est-ce pas faire partie de ces imitateurs, « troupeau servile », que le poète latin prend justement pour cible de sa raillerie ? Même la description ambiguë de Vidas et Sannazar en virgiliens zélés, peut-être trop zélés, incite le lecteur à se poser la question. Vives pourrait bien prendre ici son ami à son propre piège, et lui jouer un tour dont on ne sait s'il est d'esprit plus érasmien... ou horatien.

4. Le pédagogue et le poète

L'approche d'Horace par Vives est-elle elle-même originale ? Pas vraiment. Elle ne rénove la lecture du poète et de sa poétique que de manière très ponctuelle, plus souvent par l'écart que par le commentaire. On peut ainsi interpréter cette occurrence du verbe *dormitare* comme un intéressant contre-emploi :

Longe est his posterior Ausonius Gallus, ubique argutus et excitans, nec lectorem sinit dormitare⁵³.

Ausone est bien inférieur à [Juvénal, Stace, Martial] : partout il fait l'ingénieux et titille l'attention, sans laisser son lecteur s'assoupir un moment.

Vives connaît bien, en effet, le vers célèbre de l'*Art poétique* par lequel ce verbe s'est fait une place dans l'histoire littéraire :

[...] ut si quid in magnis authoribus corrigant, illis se protinus anteponi oportere autument. Velut quum memoria seu incogitantia magnus uir labitur : nam Horatio uel Homerus ipse dormitare nonnunquam uidetur [*Ars*, 359]⁵⁴.

[...] si [des blancs-becs] corrigent quelque passage chez un grand écrivain, ils affirment aussitôt qu'on doit les mettre au-dessus de lui ! Ainsi, quand le grand homme est abusé par sa mémoire ou par son manque d'attention : car aux yeux d'Horace, Homère

⁵⁰ Érasme, *Ciceronianus* (1971), 691.

⁵¹ Sur les pointes d'Érasme et la susceptibilité froissée de Vives : Vigliano (2012).

⁵² Vives, *De disciplinis* (2013), 384. Sur l'affection particulière de l'humaniste rotterdamois pour Horace, voir Vredeveld, in : Érasme, *Carmina* (1995), 29. Voir aussi Érasme, *Ciceronianus* (1971), 103. Merci à Michel Magnien pour nous avoir permis de compléter cette note.

⁵³ Vives, *De disciplinis* (2013), 384.

⁵⁴ Vives, *De disciplinis* (2013), 482-483.

lui-même semble parfois somnoler.

Mais en utilisant *dormitare* quand il décrit le style d'Ausone, Vives opère un double déplacement : une somnolence excusable devient un assoupissement indispensable, qui n'est plus tant le fait de l'écrivain que du lecteur. On pourra trouver assez moderne l'idée selon laquelle un texte réussi doit savoir alterner les phases et courir quelquefois le risque de l'ennui⁵⁵. Ce n'est pas là, cependant, une proposition que l'humaniste développerait : à peine une remarque, en passant.

Finalement, les emprunts horatiens de Vives frappent plus par une certaine liberté que par une lecture singulière dont ils procèderaient. Ce passage du *De initiis, sectis et laudibus philosophiæ*, opuscule publié en 1519, interprète les fables d'Orphée et d'Amphion dans la même perspective evhémériste qui était déjà celle d'Horace :

Pythagoram ferunt quoties cubitum iret, quoties cubitu surgeret, lyræ sonis animum demulcere ac componere solitum, ut altius saperet humanitatem [Censor., *De die nat.*, 12, 4]. Quem morem ex Pythagoreis Pythagorici per manus excipientes diutine tenuerunt [Plut., *De Is. et Os.*, 384 a ; Iamb., *Vit. Pyth.*, 65 et 114]. Hinc prima olim hæc sapientia credita est qua, ut Horatius canit [Ars, 391-396], molliti ac mansuefacti homines, cicuriores ex effertissimis redditu, in sententiam musici bene monentis iere, ut relictis specubus casisque quas seorsum singuli inhabitabant, coirent in conuentus, iura communia ciuitatum, et in societate (ad quam sua sponte humanum ingenium fertur) uiuerent, ueri iam homines facti. Tanto ex beneficio Orpheum lapides mouisse finxit antiquitas et feras fecisse cicures. Idem præstitisse aiunt et Amphiona [...]⁵⁶.

On raconte que Pythagore, à chacun de ses couchers, à chacun de ses levers, avait coutume d'apaiser et de régler son âme aux accents de la lyre, pour mieux se pénétrer de son humanité. Les pythagoriciens gardèrent longtemps cette habitude, qu'ils reçurent de ses mains. De là vient le crédit de cette première et antique sagesse qui, comme le chante Horace, adoucit et apprivoisa les hommes, qui les domestiqua, de farouches sauvages qu'ils étaient, et les fit se ranger à l'avis d'un musicien de bon conseil : ils quittèrent ainsi les grottes et les cabanes isolées qu'ils habitaient tout seuls, se regroupèrent en communautés, en cités partageant les mêmes droits, et vécurent en société, suivant la pente spontanée de la nature humaine ; ils étaient désormais de vrais hommes. À cause d'un si grand bienfait, l'Antiquité imagina qu'Orphée avait ému les pierres et qu'il avait domestiqué les bêtes sauvages. On dit qu'Amphion en fit autant [...].

Sans doute n'est-il pas anodin qu'Horace soit convoqué par Vives dans son discours des origines, car ce même discours qui fait déjà l'objet du *De initiis* continuera de hanter une large partie de son œuvre : on voudra bien, pour s'en convaincre, se reporter au début du *De subuentione pauperum* (1524), du *De concordia et discordia* (1529), du *De disciplinis*⁵⁷. Mais il est assez notable que l'humaniste, tout en s'inspirant de l'*Art poétique* au commencement et à la fin de cet extrait, modifie le détail de son récit. Les premiers hommes ne vivent plus dans les bois, mais dans des grottes et des cabanes. L'inspiration horatienne se combine avec d'autres influences : on pense notamment à Lucrèce (V, 955), au *De architectura* de Vitruve (II, 1, 1), aux lettres de Sénèque à Lucilius (XV, xc, 7, 8, 17). Le thème du musicien civilisateur est repris plus fidèlement, même s'il est placé dans un contexte pythagorien. Or, la possibilité qu'il s'agisse d'un mythe ne semble pas pensée : les frontières de la fable, telles qu'elles sont décrites, ne sont pas différentes de celles que la lettre de l'*Art poétique* fixait ; elle commence seulement avec Orphée et Amphion. La lecture de Vives paraît ici plus éclectique qu'éclairante.

Plus significative est l'utilisation du discours poétique dans un contexte pédagogique. Le développement bien connu de l'épître aux Pisons sur le *decorum* dramatique sert à la déploration, plus ou moins topique, des misères scolaires et à la description de l'élève récalcitrant :

⁵⁵ N'y a-t-il pas là quelque chose qui ressemble, par exemple, à ces « zones de sécurité », à ces « repos », à ces « luxes » nécessaires dont parle Roland Barthes au sujet du récit (*L'Aventure sémiologique* (1985), 181) ? Il faut dire que l'idée est pleine de bon sens.

⁵⁶ Vives, *Early Writings* (1987), 18.

⁵⁷ Vives, *De subuentione pauperum* (2002), 6-14 ; *De concordia et discordia generis humani*, in : *Opera omnia* (1782-1790), V 198-200 ; *De disciplinis* (2013), 9 et 273.

Si praeceptores habeant aut paedagogos acres ac in officio sedulos et uigilantes, obdurant ad uerba et uerbera, quae iam ex consuetudine ducunt pro nihilo, ad quae perferenda uel stimulantur a sodalibus uel a dulcedine uoluptatis. Hinc odium paedagogi tanquam obicis uotorum ; et ubi se paulo solutiorem conspicit, asperum se praebet monitoribus, ut inquit Horatius [*Ars*, 163]⁵⁸.

À supposer qu'ils aient des professeurs ou des maîtres énergiques, consciencieux et vigilants, [les enfants] restent insensibles aux remontrances, ainsi qu'aux châtements corporels : l'habitude aidant, ils n'en tiennent plus aucun compte. Leurs camarades, ou l'attrait du plaisir, les incitent à supporter sans broncher ces sanctions. De là une haine du maître, considéré par l'élève comme un obstacle à ses désirs. Et lorsqu'il se voit un peu plus libre, « il se regimbe contre les sermonneurs », comme dit Horace.

De même, le portrait horatien de Lucilius influe sur la taxinomie des tempéraments intellectuels, *ingenia*, que le maître doit prendre en compte pour adapter son enseignement aux différents publics rencontrés :

Sunt qui in res intente contuentur ac sedulo, quique se alligari gaudent operi. Sunt qui remisse ac uelut aliud agentes, nec astringi uolunt soluti ac liberi : ut Ouidius et Lucilius, teste Horatio [*Sat.*, I, 4, 9-13]. Hi sunt aereae constitutionis, aut qui calore immodico resoluuntur, quique oppressi carne et graui sarcina corporis laborem attentionis refugiunt aut non ferunt⁵⁹.

Certains regardent les choses avec attention et de manière consciencieuse : c'est un plaisir pour eux que de s'astreindre au travail. D'autres avec indolence, comme s'ils avaient la tête ailleurs : avec l'aisance et les facilités qui sont les leurs, ils ne veulent pas qu'on les contraigne. Ovide était de ceux-là, ainsi que Lucilius, si l'on en croit Horace. Dans leur organisme, c'est l'air qui prédomine. À moins qu'ils ne se relâchent par un excès de chaleur. Ou qu'étant étouffés par la chair et par le fardeau d'un corps alourdi, ils évitent tout effort de concentration. Ou que cela leur soit insupportable.

Ces lignes nous paraissent d'une certaine importance, pour qui veut comprendre les enjeux et les limites du propos éducatif chez Vives. On a souvent vu en lui un précurseur, avec Érasme, de la psycho-pédagogie moderne, autrement appelée pédagogie différenciée. Cette lecture a fondé la redécouverte et la traduction d'une grande partie de son œuvre, en Allemagne, à la fin du XIX^e siècle⁶⁰ ; et elle a de solides arguments à faire valoir⁶¹. En effet, si Vives décrit dans le détail les différents types de tempéraments, c'est que leur observation lui semble un préalable nécessaire à tout enseignement digne de ce nom et à l'orientation, sans laquelle cet enseignement ne peut exister. L'examen des divers caractères et talents devrait même être institutionnalisé :

In unoquoque, ad tradendam ei eruditionem, spectandum est ingenium [...] Alternis mensibus aut tertio quoque congregati magistri de suorum ingeniis deliberent ac decernant, paterno affectu et seuro iudicio : et unumquenque eo mittant, ad quod aptus uidebitur⁶².

Pour transmettre à quelqu'un son savoir, il faut considérer les dispositions intellectuelles de cette personne [...] Un mois sur deux, ou même sur trois, les maîtres réunis délibéreront et se prononceront sur les dispositions de leurs élèves, avec un amour de pères et de la rigueur dans le jugement. Ils les orienteront chacun vers le domaine pour lequel ils sembleront avoir des aptitudes.

C'est dire que l'examen en question procède, en principe, d'une démarche profondément inductive : il suppose une prise en compte des signes les plus concrets, il exige de porter une authentique attention au réel tel qu'il est. Mais l'insertion de la poétique et de la caractérologie horatiennes, dans des lignes qui voudraient apporter une contribution à cet

⁵⁸ Vives, *De disciplinis* (2013), 315-316.

⁵⁹ Vives, *De disciplinis* (2013), 321.

⁶⁰ González et Gutiérrez Rodríguez, *Una república de lectores* (2007), 291-309.

⁶¹ Les germes de la pédagogie différenciée, comme nous le fait remarquer Perrine Galand, se trouvent déjà dans l'*Institution oratoire* de Quintilien (notamment 1, 3 et 2, 8) : l'influence, sur Vives, de ses lectures rhétoriques se manifeste une nouvelle fois. L'œuvre de l'humaniste se distingue cependant par la longueur de ses listes d'*ingenia*, tant dans le *De disciplinis* (321-326) que dans le *De anima et uita* (in : *Opera omnia* (1782-1790), III 367-369).

⁶² Vives, *De disciplinis* (2013), 320 et 327.

effort, montre la force des modèles littéraires et le poids qu'ils continuent d'exercer sur une telle démarche. Si le type que représente le satiriste Lucilius permet à la fois de décrire de vaniteux littérateurs, comme on l'a vu plus haut, et des enfants à peine entrés dans les écoles, c'est que ces enfants ne sont pas regardés comme enfants, mais comme adultes : autrement dit, qu'ils ne sont pas appréhendés dans leur singularité. Vives ne peut envisager l'élève sans la médiation des textes anciens, et c'est dans ce carcan que sa pensée pédagogique trouve ses limites.

La présence d'Horace dans l'exposé éducatif, outre les raisons générales qui viennent d'être évoquées et qui vaudraient aussi bien pour les autres auteurs, tient peut-être à l'image de pédagogue dont il jouit visiblement auprès de l'humaniste valencien. Dans la suite de son développement sur la nécessité d'une bonne orientation, et parmi des remarques qu'on devrait écouter, Vives cite un vers extrait de l'*Art poétique* :

Nihil tum tractabitur prae ac sinistre a coactis et repugnantibus, de quibus consilium est prudentis poetae : Tu nihil inuita dices faciesue Minerua [Ars, 385]. Omnia uero optime et admirabili felicitate exequentur ii, qui ad ea nati sunt ac appositi. Nam quia ad opera minime congruentia inuita ingenia detrudimus, sinistra ac detorta uidemus exire pleraque omnia⁶³.

[Si l'on oriente les élèves,] c'en sera fini de voir les gens faire du mauvais travail et bâcler la besogne, sous la contrainte, en renâclant. Le poète donne à ce propos un conseil avisé : « Ne fais rien, ne dis rien qui contrarie Minerve ». Ceux qui accomplissent tout à la perfection et qui réussissent de manière prodigieuse sont nés, sont faits pour cela. Et pour cause : comme nous poussons les esprits, contre leur gré, vers des tâches qui ne leur conviennent nullement, ils en ressortent presque tous de guingois et déformés.

Comme souvent, l'humaniste isole ici le texte de son contexte, pour en étendre l'application. Le vers cité s'adresse originellement à l'aîné des Pisons, dont l'identité et l'âge sont incertains ; et il porte sur les essais littéraires que ce fils de bonne famille serait tenté de composer. Mais Vives voit surtout dans l'*Art poétique* un exemple de traité – ou si l'on veut, de traité pédagogique, mais c'est pour lui un pléonisme⁶⁴. Le caractère prescriptif de l'énonciation, dessinant une relation de maître à élève, le frappe sans doute plus que le contenu précis de l'énoncé. Dans ces conditions, Horace devient naturellement une figure de l'enseignant. Voici d'ailleurs comment le jeune écrivain justifie, dès 1519, la modestie de l'opuscule intitulé *Virginis Dei parentis Ouatio* :

Secretiora tamen attingens et referens pedem, immenso territus pelago dicar reuertisse ignorasseque quanta esset, quam suspicerem prouinciam, immemor illius boni magistri Flacci : « Et uersate diu quid ferre recusent, quid ualeant umeri » [Ars, 39-40]⁶⁵.

Si je touche à de trop grands secrets et recule, on dira que l'effroi d'une mer immense m'a fait revenir, que j'ignorais l'étendue du domaine dans lequel je m'engageais, que j'oubliais le mot de ce bon maître Horace : « Et pesez longuement ce que refusent, ce que peuvent vos épaules ».

Déjà cité dans cette visée limitative qui accompagne si souvent son souvenir, le poète est aussi présenté sous les traits du *magister*. « Boni », épithète hypocoristique, signale qu'un rapport d'affection personnelle peut ainsi s'installer.

De fait, c'est par cette entrée pédagogique que s'opère l'identification la plus poussée de Vives à Horace. Pour en trouver une manifestation particulièrement aboutie, il faut se reporter à un texte publié en 1523 : *Veritas fucata, siue de licentia poetica (quantum poetis liceat a ueritate abscedere)*⁶⁶. Nous aimerions conclure notre parcours par une brève évocation de ce petit dialogue, qui n'a guère retenu l'attention des commentateurs, malgré son évidente qualité : il ne figure pas dans les *Opera in duos distincta tomos* de Vives publiées à Bâle en

⁶³ Vives, *De disciplinis* (2013), 327.

⁶⁴ La critique qu'il adresse à un auteur tel que Vives tient justement dans le fait que ses traités manquent d'utilité. « Accedat ad usum contemplatio », « La théorie doit déboucher sur une pratique », écrit-il d'ailleurs (*De disciplinis* (2013), 297).

⁶⁵ Vives, *Early Writings II* (1991), 80.

⁶⁶ *La Vérité fardée, ou de la liberté poétique (quelle distances les poètes peuvent prendre avec la vérité)*.

1555 et, à notre connaissance, attend encore son édition critique. Sans doute a-t-il souffert de n'être que la seconde version de *Veritas fucata*. Sous ce titre paraît en effet un des cinq cours introductifs que l'humaniste compose en 1514, au tout début de sa carrière⁶⁷. Pour le jeune auteur, qui a à peine plus de vingt ans, l'objet de cette *prælectio* est alors de présenter un écrit pieux de sa composition : *Christi Iesu Triumphus*. Il en profite pour critiquer la corruption de l'Université par la lecture des poètes et des faux philosophes, puis fait entendre la plainte de Vérité, qu'ils ont indignement fardée. Homère est traité de « vieillard aveugle et dément »⁶⁸ ; l'expulsion hors de la cité prononcée par Platon est favorablement considérée⁶⁹. Aussi le propos peut-il sembler d'une inspiration assez peu humaniste, du moins si l'on veut associer l'humanisme à une certaine ouverture de pensée : pour Jozef IJsewijn, cela peut s'expliquer par les origines judéoconverties de Vives, qui le contraindraient à afficher un christianisme irréprochable, ou encore par l'influence de la *deuotio moderna*⁷⁰. La seconde version est beaucoup plus enjouée. Au procédé quelque peu statique de la prosopopée se substitue, en 1523, un dialogue très alerte entre Vives et son ami Juan de Vergara, appelé à devenir l'autre grand représentant de l'érasmeisme espagnol dans la première moitié du XVI^e siècle. On fera sien le jugement de Charles Fantazzi : « The dialogue is much more lively than the essay, and the condemnation of poets and poetry much more thorough-going. One notes also a pleasant touch of ironic humour and sophistication »⁷¹.

Sous sa nouvelle forme, *Veritas fucata* délaisse le thème universitaire et pose cette question : jusqu'à quel point la poésie et, plus particulièrement, la fiction poétique peuvent-elles coexister avec la Vérité, qui n'est autre que le Christ⁷² ? Partant, dans quelle mesure fiction et poésie sont-elles licites ? Un récit allégorique, inséré dans le dialogue, apporte les réponses nécessaires. Vergara y présente à Vives le compromis recherché par les partisans de Vérité et par les affidés du Faux : un plaisant néologisme vaut à ces derniers le nom de *Falsiani*⁷³. Entre les deux camps, les tractations vont bon train, menées par les auteurs les plus illustres de l'Antiquité. Mais tous n'ont pas vécu à la même époque, ce qui justifie une amusante digression, où l'on voit tout le sel de l'écriture fictionnelle, quand il s'agit de réfléchir sur la fiction :

VI. Facere non possum quin interloquar. Qui, quæso, Homerus uersari cum Luciano et Appuleio et alloqui Platonem potuit, et meminisse Ciceronis, Periclis, et Tiberii Cæsaris, quum ipsorum se ætates tot sæculis distent ? Vide ne parum uerisimilem fabulam narres. VER. Inepte ! Ceu non simile apud Homerum [*Od.*, XI, 51-332] legeris, et Virgilium [*Æn.*, 6, 752-887] ? Illi omnes uel defuncti uita se cognouerunt, uel multis annorum millibus antequam uenirent in uitam, ut Pythagoras et Plato [*Resp.*, 614 e – 615 a ?] crediderunt : an tu tantorum philosophorum audebis repugnare sententiæ, quæ te autoritate reuincet, si rationibus nequeat ?⁷⁴

VI. Je ne peux m'empêcher de t'interrompre. Comment, je te prie, Homère a-t-il pu se trouver en compagnie de Lucien et d'Apulée, et leur parler, et faire mention de Cicéron, de Périclès et de Tibère, quand tant de siècles les séparent ? Attention : ton histoire n'est pas très vraisemblable ! – VER. Stupide ! On dirait bien que tu n'as pas lu la même chose chez Homère et chez Virgile ! Tous ces gens ont fait connaissance après leur mort, ou des milliers et des milliers d'années avant de venir au jour, comme l'ont cru Pythagore et Platon. Oseras-tu contredire de si grands philosophes, qui te réfuteront par leur autorité, s'ils n'y parviennent par leurs

⁶⁷ Pour un résumé en français : Amherdt (2006), 117-118. On consultera surtout l'introduction de Charles Fantazzi à son édition critique (in : *Early Writings* (1987), 61-64).

⁶⁸ « *Cæco et insano sene Homero* » (Vives, *Early Writings* (1987), 78).

⁶⁹ Vives, *Early Writings* (1987), 80.

⁷⁰ IJsewijn (1994), 472-473. Concernant l'influence de la *deuotio moderna*, s'il faut retenir cette explication, elle ne s'est pas exercée seulement sur l'Europe du Nord. Enrique González a montré, dans ses importants travaux sur Vives, que ce courant de piété s'était diffusé jusqu'en Espagne et qu'il était présent à Valence (González (1987), 116).

⁷¹ Fantazzi, in : Juan Luis Vives, *Early Writings* (1987), 63.

⁷² Vives, *Veritas fucata, siue de licentia poetica*, A ii v°.

⁷³ Vives, *Veritas fucata, siue de licentia poetica*, B ii r°.

⁷⁴ Vives, *Veritas fucata, siue de licentia poetica*, C i r°-v°.

Le retour humoristique de la narration sur elle-même, brisant toute illusion sous prétexte de la confirmer, inscrit Vives dans une évidente filiation lucianesque, à laquelle l'influence d'Érasme n'est sans doute pas étrangère : on pense à l'*Histoire véritable*. Or, la rupture est nette avec les positions intransigeantes développées en 1514, dans une forme sans souplesse : *Veritas fucata*, dans sa version remaniée, donne l'exemple du compromis qu'elle s'efforce de penser. Au terme des négociations, un accord est en effet conclu entre les deux parties. Il tient en dix clauses, qu'il n'est pas question de présenter toutes ici : le lecteur voudra bien se reporter au texte, ou au précieux résumé qu'en a donné Jozef IJsewijn⁷⁵. On notera seulement que la fiction est autorisée dans la mesure où elle ne met pas en danger la vérité historique ni la connaissance scientifique, et où elle ne nuit pas à la moralité. La neuvième clause est certainement, de toutes, la plus remarquable :

Si quis prorsum animi sui gratia falsum assectari statuerit, nec ad mores aut uitæ usum deflexerit, ne desint principi illi comites, permitti, modo insigni aliquo distinguantur id professi, donenturque ciuitate milesia amœna et deliciosa. Circumferant etiam secum in sermone delicias, lusus et utramque Vulcani uxorem, uiuantque cum Luciano, Appuleio, Clodio Albino principe Romanorum. Aristidem poetam procacem, libidinosum, impurum, si contentiosius agat, placere non moueri finibus, idque optimo iure, quum Appuleius eodem sæpe crimine teneatur, honestissimus alioqui et magistratus ciuitatis. Hic instante et christianorum et philosophorum manu, Aristidis mentione submonente⁷⁶, adiecta est non conditio, sed adhortatio ut proximo senatusconsulto abrogaretur Catulli lex lata uersiculis similibus iis quos Phaleucus Cereri cantauit :

Nam castum decet esse pium poetam
ipsum, uersiculos nihil necesse est,
qui tunc denique habent salem et leporem,
si sunt molliculi et parum pudici.
[Catull., 16, 5-8]

Tum etiam ne inania et nulli futura usui cantentur, sed adiuncta sit uoluptati utilitas⁷⁷.

« Si quelqu'un décide, pour son simple plaisir, de faire cortège au Faux sans le tourner vers un usage moral, on le lui permettra, pour que ce prince ait son escorte. Mais ceux dont c'est la profession porteront un signe distinctif, et c'est la cité de Milet qui leur fera ses doux et voluptueux présents. De même, de leurs voluptés, de leurs jeux, des deux femmes de Vulcain⁷⁸, ils conféreront entre eux, et ils vivront avec Lucien, Apulée, l'empereur romain Clodius Albinus⁷⁹. Si Aristide⁸⁰, poète effronté, débauché, impur, se montre trop obstiné, on n'entend pas qu'il soit banni. Et ce n'est que justice : Apulée est souvent convaincu du même crime, qui est au demeurant un personnage fort honorable, magistrat de la cité⁸¹ ». Ici, la foule des chrétiens et des philosophes fit pression, alertée par la mention d'Aristide. On ajouta non pas une clause, mais une exhortation, afin qu'un prochain senatusconsulte abrogeât la loi de Catulle, présentée dans des vers semblables à ceux que Phalécus chanta pour Cérès⁸² :

Il convient en effet au poète lui-même
D'être chaste et pieux. Mais non pas à ses vers,
Qui n'ont assez de sel ni ce qu'il faut d'esprit,
Que s'ils sont alanguis et manquent de pudeur⁸³.

⁷⁵ Vives, *Veritas fucata, siue de licentia poetica*, C ii r° – C iv r° ; IJsewijn (1994), 476-477.

⁷⁶ Le texte de l'édition originale porte *submoniti*. La correction semble nécessaire.

⁷⁷ Vives, *Veritas fucata, siue de licentia poetica*, C iii v°.

⁷⁸ L'une des deux est forcément Vénus, qui représente ici l'amour charnel. L'autre doit être Charis ou Aglaé : voir Grimal (1999), 186. Elle figure une grâce entraînante.

⁷⁹ On prête à cet éphémère empereur (197 ap. J.-C.) des fables milésiennes de quelque renommée, bien qu'elles fussent assez médiocres (*Hist. Aug., Clod. Alb.*, 11, 8).

⁸⁰ « Poète » doit ici être entendu au sens large, comme auteur de fictions. Il est question d'Aristide de Milet (II^e s. av. J.-C.), dont les contes licencieux sont appelés *Milesiaka* parce que leur intrigue se déroule à Milet. Cet écrivain est à l'origine des fables dites milésiennes, dont Apulée de Madaure, Lucien de Samosate et Clodius Albinus prolongent la tradition.

⁸¹ L'anecdote n'est pas biographique, même si elle s'inspire probablement du procès qui nous vaut le *De magia*.

⁸² Les vers qui suivent sont des hendécasyllabes phalécien. L'invention de ce mètre est attribuée à Phalécus, et le grammairien Terentianus Maurus (*De metris*, 1883) veut en effet qu'il l'ait employé à chanter des hymnes pour Cérès.

⁸³ Ces vers de Catulle sont cités de nouveau par Vives dans le *De disciplinis*, sur un ton plus indigné, mais d'après la même métaphore législative : « Lex carminum hæc est a Catullo lata. Solonem aut Lycurgum dicas, aut si quis fuit istis sanctorum : Nam castum esse decet pium poetam / Ipsum, uersiculos nihil necesse est, / Qui tunc denique habent salem et leporem, / Si sunt molliculi et parum pudici. Quasi uero castus esse poeta possit, quum in libidinem est immersus, de libidine cogitat, libidinem meditatur, scribit, cantillat ! », « Voici comment Catulle légiféra : on dirait Solon, ou Lycurgue, ou quelque plus saint personnage encore, s'il en fut ! [Suivent les

« On veillera aussi à ne pas chanter des futilités sans usage pour l'existence, mais à joindre au plaisir l'utilité ».

Dans le *De officio mariti*, publié en 1529, ou dans le *De disciplinis*, Vives insiste sur le danger des fables milésiennes pour la moralité et en déconseille formellement la lecture ; mais son propos porte alors sur les publics féminin ou scolaire, qu'il faut protéger de ces narrations licencieuses⁸⁴. Ici, les coudées sont plus franches. À l'intérieur des milésiennes, la fiction demeure clairement reconnaissable : elle est circonscrite ; aucun doute ne peut ainsi atteindre la vérité. Les réserves de Vives à l'égard de ce genre sulfureux sont manifestes, mais sa critique passe par une forme assez subtile d'ironie, consistant en une étrange mansuétude à l'égard des pires débordements. Cette modération devient presque excessive ! Et même si les chrétiens et les philosophes protestent, l'ajout qu'ils réclament n'a pas valeur de loi, mais de vœu : une forme de bonhomie traverse tout le texte remanié de *Veritas fucata*, qui tranche singulièrement avec le ton de la première version. Cette bonhomie et cette mitigation sont d'esprit tout à fait horatien. Et de fait : le poète est présent aux deux extrémités du passage, même si cette présence n'est pas explicitée. En choisissant de ne suivre que leur plaisir, sans lui assigner une signification morale, les auteurs de fables milésiennes s'écartent en effet du doux-utile, dont la règle est nettement réaffirmée dans la dernière phrase : l'*Art poétique* fonctionne comme un sous-texte évident.

L'empreinte d'Horace coïncide avec celle de Lucien, mais s'avère finalement plus profonde, puisque le souvenir de ses préceptes est au principe du compromis recherché par Vives dans son texte⁸⁵. La conclusion du dialogue, qu'on reproduit intégralement, témoigne à son tour de cette empreinte :

Iussa sunt scribi hæc per scribas publicos, partim per M. Terentium Varronem, partim per Qu. Horatium Flaccum, partim per Cælium Lactantium Firmianum, nonnulla excipere te iusserunt. VI. Me scilicet ? Vide ne satis habitura sint ponderis quæ a me scribantur, homine ingenio minus quam mediocri, eruditione nulla, et prope Academico. VER. Non habebunt pondus quæ a te scripta, sed quæ a ueritate iussa. VI. Quam putas æquis animis inclusuros his se limitibus poetas, genus hominum uagum et liberum ? VER. Ecquid latius dici potest uel liberius istis finibus ? ut in eis expatiari, currere, uagari, errare laxissime pro arbitrio queant ; ut non patentiora sint prata Diui Iacobi⁸⁶, in quibus te nuper deambulanti cum illis duobus honestissimis adolescentibus offendi. VI. Nicolaum Votonium dicis et Hieronymum Ruffaldum. Quæ ingenia, mi Vergara ! Qualia futura olim sæculi sui ornamenta ! nisi, quod auertat deus, uel fortuna illis inuiderit, uel ipsi sibi. VER. Gaudeo equidem abs te formari ingenia. VI. Si ipse nihil magni et præclari fœtus possum parere, at saltem ad pariendum alios

On fit consigner [le traité] par des scribes publics : une partie par Varron, une partie par Horace, une partie par Lactance. Pour certaines clauses, ordre fut donné qu'elles soient recueillies par toi. – VI. Moi ? Par exemple ! Prends garde : ce que j'écris n'aura pas assez de poids. Je suis moins intelligent que la moyenne, n'ai aucune érudition, et suis presque un universitaire. – VER. – Ce n'est pas ce que tu écris qui aura du poids, mais ce que veut la vérité. – VI. Comment crois-tu que les poètes vont le prendre, d'être enfermés dans ces bornes ? C'est une engeance libre et vagabonde ! – VER. Et peut-on rien citer de plus vaste ou de plus libre qu'un territoire ainsi limité ? Ils ont de quoi s'égailler, courir, divaguer absolument dans tous les sens, comme bon leur semble ! Les prés de Saint-Jacques ne sont pas plus étendus, dans lesquels je t'ai trouvé déambulant avec ces deux jeunes gens fort bien nés. – VI. Tu veux parler de Nicholas Wotton et de Jérôme Ruffault ? Quelles intelligences, mon cher Vergara ! Appelées à être un jour les ornements de leur siècle, si la fortune

mêmes vers que dans *Veritas fucata*.] Comme si le poète pouvait être chaste quand il est plongé dans la débauche ! quand il pense débauche ! quand ses méditations, ses écrits, ses couplets vont à la débauche ! » (*De disciplinis* (2013), 107).

⁸⁴ Vives, *De officio mariti* (2006), 122 ; *De disciplinis* (2013), 291. Le *De officio mariti* cite parmi les héros de fables milésiennes Tristan et Yseut, Lancelot, Ogier le Danois, Amadis de Gaule, le roi Arthur. C'est dire que ce genre équivaut, pour Vives, à ce qui serait pour nous le roman.

⁸⁵ L'influence de Lucien sera plus marquée dans un autre dialogue de l'humaniste, *De Europæ dissidiis et republica* : voir Curtis (2008), 146.

⁸⁶ On lit *Iob* dans l'édition originale. Nous reprenons la correction de Gregorio Mayans (in : Vives, *Opera omnia* (1782-1790), I 215), en ajoutant cependant la terminaison en *-i* : *Iacob*, mis pour « Jacques », est généralement déclinable.

adhortabor, faciamque quod uel effætæ istæ, uel steriles mulieres, quæ obstetricæ sunt, ubi puerperæ esse nequeunt [Plat., *Tht.*, 148 c], et quemadmodum Horatius inquit,

Fungar uice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum ualet exors ipsa secandi.
Munus et officium nil scribens ipse docebo
Unde parentur opes, quid alat, formetque poetam,
Quid deceat, quid non, quo uirtus, quo ferat error.
[*Ars*, 304-308]

VER. Hæc iam aliorum spectant, et tu incipis στιχολογίζειν. Itaque non hic maneo. VI. Sapis, ne te enecem molestia : non missura cutem, nisi plena cruoris, irudo [*Ars*, 476, ad finem]. Sed nihil esset quod metueres, si scires quam cito me ex Parnasso deficiat aura. VER. Desine iam Parnassos et Helicones et Pieros⁸⁷ iactare : uides esse horam cœnæ, et exordiris altius ineptias, ut ad ambas aures nugis expleti, ad imum stomachum uacui esuriamus⁸⁸.

ne le leur refuse pas et qu'ils ne s'en empêchent point eux-mêmes – à Dieu ne plaise ! – VER. Ma foi, je suis content que ces intelligences soient formées par toi. – VI. Si je ne puis rien mettre au jour d'important ni de remarquable, j'y exhorte au moins les autres. Je ferai comme ces femmes hors d'âge ou stériles qui aident aux accouchements, à défaut de pouvoir enfanter, et comme dit Horace,

J'imiterai la pierre à aiguïser,
Qui affûte le fer sans rien couper elle-même :
J'enseignerai, sans rien écrire quant à moi,
La tâche du poète et ses devoirs, d'où viennent
Ses richesses, ce qui le forme et le nourrit,
Ce qui convient ou non, fautes ou qualités.

– VER. C'est déjà un autre sujet, et tu commences à versiculer : je ne reste pas ici ! – VI. Sage décision, si tu ne veux pas que je t'assomme d'ennui, « semblable à la sangsue, qui ne laisse la peau qu'une fois qu'elle s'est rassasiée de sang ». Mais tu n'aurais rien à craindre, si tu savais à quelle vitesse le souffle venu du Parnasse m'abandonne. – VER. Cesse donc d'agiter les Parnasses, les Hélicons et les Piéris ! Il est l'heure de manger, et tu commences à dérailler sérieusement. Nous sommes rassasiés de niaiseries jusqu'aux oreilles, mais nous avons le ventre vide jusqu'au tréfonds et nous crions la faim !

Parmi les scribes chargés de consigner les dix clauses du traité figurent Varron et Lactance. Tous les deux sont poètes, mais aussi philosophes : ils ne devraient pas être de parti pris. Le premier réfléchit aux abus de la fable, lorsqu'il expose sa théologie tripartite, qui nous est surtout connue par la *Cité de Dieu*⁸⁹ : en 1523, Vives vient justement d'achever son commentaire à l'ouvrage de saint Augustin ; il peut en avoir conçu un certain intérêt pour Varron⁹⁰, auquel il empruntera aussi le titre du *De disciplinis*⁹¹. Lactance, quant à lui, annonce dans la préface de ses *Institutions divines* qu'il emploiera les outils de l'éloquence profane pour défendre la religion chrétienne, à laquelle il s'est converti⁹². Le nom d'Horace apparaît entre celui de ses deux collègues, sans doute pour suivre la chronologie : mais cette position intermédiaire va bien à l'apologiste du juste milieu. Il est significatif que Vives se range lui-même au nombre des scribes. Il pose ainsi un signe d'équivalence entre sa *Veritas fucata*, les écrits de Varron et de Lactance, et l'*Art poétique* (v. 333-346 notamment). Une claire filiation se trouve ici revendiquée⁹³.

⁸⁷ L'édition originale porte *Pierios*, qui est une coquille. On pourrait aussi lire *Pierias*, « les Piérides ». Merci au Professeur Gilbert Tournoy pour nous avoir alerté sur cette nécessaire correction, comme sur plusieurs autres dans le cours de cet article.

⁸⁸ Vives, *Veritas fucata sive de licentia poetica*, C 4 r^o-v^o, fin du texte.

⁸⁹ Voir en particulier le livre VI, chapitre v, à propos de la théologie poétique : « in eo sunt multa contra dignitatem et naturam immortalium ficta. In hoc enim est, ut deus alius ex capite, alius ex femore sit, alius ex guttis sanguinis natus ; in hoc, ut dii furati sint, ut adulterarint, ut seruerint homini ; denique in hoc omnia diis adtribuuntur, quæ non modo in hominem, sed etiam quæ in contemptissimum hominem cadere possunt ». Pour Pétrarque, le renom de Varron tient surtout au *De rebus diuinis et humanis*, dont il regrette qu'on ne l'ait pas conservé : voir Jozef IJsewijn (1976), 238. C'est justement là que se trouvait présentée la théologie tripartite.

⁹⁰ Dans ses œuvres de jeunesse, Vives le cite surtout de seconde main (*Early Writings* (1987), 14 et 98).

⁹¹ On n'a guère fait remarquer que le chef-d'œuvre de Vives pouvait s'inspirer des *Disciplinæ* perdues du philosophe romain, dont le plan nous est resté, là encore, par saint Augustin.

⁹² Lact., *Inst.*, 1, 1, 10.

⁹³ Le fait que la dernière citation soit aussi le dernier vers de l'*Art poétique* souligne le parallèle des deux ouvrages.

Les lignes qui suivent immédiatement font office d'hommage aux trois auteurs, mais l'*ethos* dénégatif qu'elles construisent, feignant une humble récusation, et l'humour de la pique contre les universitaires ne sont ni varroniens ni lactantiens d'inspiration : jusqu'à la fin du texte, la figure d'Horace va prendre le pas sur toutes les autres, plaçant l'ensemble de l'opuscule sous son riant patronage. Or, l'identification de Vives à son modèle ne peut s'opérer par l'entrée poétique, pour les raisons qu'on a décrites en ouverture. Elle se fera donc par l'entrée pédagogique. La mention de Nicholas Wotton et de Jérôme Ruffault, élèves de l'humaniste à Louvain, joue sur le souvenir des promenades platoniciennes : elle prélude, assez logiquement, à une métaphore inspirée par la maïeutique de Socrate. Mais quand il veut décrire son action, c'est Horace que Vives prend pour exemple. Et dans les cinq vers de l'*Art poétique* cités ensuite, le verbe important est sans doute « docebo » : « j'enseignerai ». Pour que puisse avoir lieu l'identification des deux auteurs, les vers en question sont choisis de manière à dépouiller Horace de ses pouvoirs poétiques. Or, une sorte de vampirisation mutuelle se produit alors, que l'image de la sangsue semble évoquer, sur un mode associatif. Cette identification par les pouvoirs pédagogiques fonctionne si bien que Vives ne peut plus s'empêcher de « versiculer » : on traduit ainsi le néologisme στιχολογίζειν. L'emploi d'un terme grec dénonce des prétentions par trop pédantes : bien entendu, le génie de son double ne s'est pas infusé en Vives, présenté sous les traits du poète furieux. Mais cette marque d'autodérision reste horatienne, de même que l'appel du ventre, plaisanterie finale en guise de notation épicurienne. Le choix même du dialogue ne vient-il pas d'Horace ? Et faut-il s'étonner que son nom soit absent de la version primitive, beaucoup moins conversante et beaucoup plus sévère ? Mieux encore, un complet dédoublement a bien eu lieu, puisque Vives parle des vers d'Horace comme si lui-même les avait composés, sous l'inspiration d'on ne sait quelle Muse un peu voleuse. Paradoxale fécondité : ce poète qui enseigne à ne pas trop versiculer est le même par qui l'humaniste parvient à l'un de ses essais les plus poétisés, et les moins didactiques.

*

* *

La formation de Vives est avant tout oratoire, nourri qu'il est visiblement dans la lecture de Cicéron et Quintilien. Ses souvenirs d'Horace, quelquefois approximatifs, nous rappellent qu'il n'est pas un poète : lui-même s'en amuse, au demeurant. On peut en outre le trouver inéquitable, quand il juge durement les *Épîtres* et les *Satires*, beaucoup moins réussies à ses yeux que les *Odes*. Il les convoque pourtant dans sa critique des corruptions intellectuelles, dans son éloge d'un jugement personnel, dans sa défense de l'usage linguistique. De même, son ébauche de poétique – plutôt une réflexion philosophique sur les devoirs de l'écrivain – est toujours fondée sur le thème horatien du doux-utile. Elle ne renouvelle certes pas la lecture du poète, du moins en profondeur, mais elle découvre dans ses vers certaines virtualités intéressantes : Vives croit y reconnaître les leçons d'un enseignant, et cette approche pédagogique de son œuvre lui permet de s'identifier, par moments, au poète de Vénouse. L'influence de ce dernier n'est nulle part aussi nette que dans la seconde version de *Veritas fucata*. Mais les échos que ce dialogue fait entendre avec telle phrase du *Genethliacon Iesu Christi* ou telle page de la *Linguae latinæ exercitatio*, par-delà les années qui les séparent, témoignent d'une certaine fidélité à l'égard d'un auteur que Vives ne cessa de tenir en estime. On aimerait avoir montré que cet auteur sut l'inspirer, de manière fugitive sans doute, mais heureuse.

Tristan VIGLIANO
(Université Lyon 2, IHRIM)